

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 520

2 mars 2013

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------------|--|--------------|
| ALG Luxco I S.C.A. | 24919 | Sogexfi S.A. | 24916 |
| Andreas Capital Suxeskey S.A. | 24952 | Sogexfi S.A. | 24916 |
| Aquasolid S.A. | 24951 | Sogexfi S.A. | 24916 |
| Développement Agricole et Rural S.A. ... | 24960 | Suxeskey S.A. | 24952 |
| Gremo S.à.r.l. | 24914 | Talloire S.A. | 24954 |
| Issy les Moulineaux S.à r.l. | 24943 | Tango S.A. | 24917 |
| Kaiserberg | 24947 | Technological Investment Company | 24917 |
| KLC Holdings XI S.A. | 24914 | Technological Investment Company | 24917 |
| L'Epicurien SA | 24914 | Technological Investment Company | 24917 |
| Marina Real S.à r.l. | 24914 | Technological Investment Company | 24917 |
| Moody S.à r.l. | 24914 | Theaterzelte Wagner Promotion GmbH | 24917 |
| Polite S.A. | 24914 | TRW Europe S.A. | 24959 |
| Prologis International Funding S.A. | 24915 | Tvikobb S.A. | 24918 |
| Reka S.A. | 24915 | Unimex International SCS et Cie S.à r.l. | 24918 |
| Rinol Holdings S.à r.l. | 24945 | Verdelet SA | 24918 |
| Rubino S.A. | 24915 | Volkswagen International Luxemburg S.A. | 24956 |
| Satellite Uno | 24915 | Wasteholdco 1 S.à r.l. | 24918 |
| Sigma Trust International Sàrl | 24915 | Wasteholdco 2 S.à r.l. | 24918 |
| Smeets Kinésithérapie S.à r.l. | 24915 | White Gate S.A. | 24958 |
| Sogexfi S.A. | 24916 | | |
| Sogexfi S.A. | 24916 | | |
| Sogexfi S.A. | 24916 | | |

Marina Real S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 121, rue de Muhlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 30.294.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013015205/9.

(130017502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Moody S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 109, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 131.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013015231/9.

(130017599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Gremo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 109, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 13.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013015077/9.

(130017598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

KLC Holdings XI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014498/9.

(130016611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

L'Epicurien SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 8A, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 105.539.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014502/9.

(130017146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Polite S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 66.771.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013015281/9.

(130017975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Prologis International Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013015289/9.

(130017391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Reka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, 2A, ZARE Ilot EST.

R.C.S. Luxembourg B 70.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013015309/9.

(130017533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Rubino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 208, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 50.202.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013015320/9.

(130017570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Satellite Uno, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 156.261.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013015329/9.

(130018160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Sigma Trust International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 143.401.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013015340/9.

(130018052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Smeets Kinésithérapie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9708 Clervaux, 13, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 130.740.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013015343/9.

(130018109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Sogexfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 68.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013015347/9.

(130017466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Sogexfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 68.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013015348/9.

(130017471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Sogexfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 68.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013015349/9.

(130017478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Sogexfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 68.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013015350/9.

(130017482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Sogexfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 68.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013015351/9.

(130017487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Sogexfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 68.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013015352/9.

(130017491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Theaterzelte Wagner Promotion GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6622 Wasserbillig, 9, rue August Hansen.

R.C.S. Luxembourg B 144.565.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013015368/9.

(130018198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Tango S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 97.152.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013015380/9.

(130018082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Technological Investment Company, Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 85.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013015382/9.

(130018214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Technological Investment Company, Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 85.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013015383/9.

(130018218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Technological Investment Company, Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 85.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013015385/9.

(130018230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Technological Investment Company, Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 85.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013015384/9.

(130018221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Tvikobb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 94.913.

Les comptes annuels au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013015396/9.
(130018181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Unimex International SCS et Cie S.à r.l., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 84.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013015397/9.
(130017409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Wasteholdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 135.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013015428/9.
(130017639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Wasteholdco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 134.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013015429/9.
(130017640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Verdelet SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 156.585.

DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le vingt-huitième jour de Décembre.
Par-devant, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La Soussignée Société Générale Bank and Trust SA, Société Anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, immatriculée auprès du registre des sociétés R.C.S.Luxembourg B 6.061, ici représentée par Monsieur Cyril BRUNSTEIN-LAPLACE

Ici représentée par Madame Géraldine VINCIOTTI, salariée, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 27 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après «l'Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que la société VERDELET SA, société anonyme de droit luxembourgeois, RCS Luxembourg B numéro 156.585 ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11 A, Boulevard Prince Henri, a été constituée suivant acte reçu par le notaire

Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 27 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Numéro 2709 du 9 décembre 2010 (la «Société»).

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur, sauf disposition contraire de la loi.

3- que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la Société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S.à r.l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30467 et que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire au comptes, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

4- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé.

6- que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

7- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX S.A., située au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65 469 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

8- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à AUDIEX S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

9- que l'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

10- que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur en ce qui concerne l'exécution de son mandat.

11- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir L-1724 Luxembourg, 11 A, Boulevard Prince Henri.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Vinciotti, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 janvier 2013. Relation: LAC/2013/286. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010515/63.

(130011683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

ALG Luxco I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 174.431.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of December.

Before us Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

1) Bain Capital Fund X, L.P., an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships in the Cayman Islands under number WK-20846,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy, given under private seal.

2) ALG Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 9a rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of ALG Luxco I S.C.A (hereinafter the "Company"), a société en commandite par actions, having its registered office at 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 12 December 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended since then.

The appearing parties representing the whole corporate capital of the Company required the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to convert, with immediate effect, the subscribed share capital of the Company from the Euro currency (EUR) into the US Dollar currency (USD) according to the EUR/USD exchange rate of 21 December 2012 being one point thirty-two zero fourteen fourteen US Dollar (USD 1,3201414) for one Euro (EUR 1).

The amount of the subscribed share capital of the Company will consequently be fixed at forty thousand nine hundred and twenty-four US Dollar and thirty-eight cents (USD 40,924.38) represented by thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) ordinary shares and one (1) management share having a nominal value of one point thirty-two zero fourteen fourteen US Dollar (USD 1,3201414) each.

Second resolution

The general meeting further decides to decrease the nominal value of each share from one point thirty-two zero fourteen fourteen US Dollar (USD 1,3201414) to ten cent (USD 0.10) each.

The amount of the subscribed share capital of the Company will consequently be fixed at forty thousand nine hundred and twenty-four US Dollar thirty-eight cents (USD 40,924.38) represented by four hundred and nine thousand two hundred and thirty (409,230) ordinary shares and thirteen (13) management shares having a nominal value of ten cent (USD 0.10) each.

Third resolution

The general meeting further decides to reduce the Company's share capital by an amount of forty thousand five hundred fifteen US Dollars and eight cents (USD 40,515.08) down to an amount of four hundred nine US Dollars and thirty cents (USD 409.30) by way of cancellation of twelve (12) management shares and four hundred five thousand one hundred thirty-eight (405,138) ordinary shares, having a par value of ten cent (USD 0.10) each.

The amount of forty thousand five hundred fifteen US Dollars and eight cents (USD 40,515.08) resulting from the above capital reduction will be allocated to the share premium account of the Company.

The amount of the subscribed share capital of the Company will consequently be fixed at an amount of four hundred nine US Dollars and thirty cents (USD 409.30) represented by four thousand ninety-two (4,092) ordinary shares and one (1) management shares having a nominal value of ten cents (USD 0.10) each.

Fourth resolution

The general meeting decides to create four different class of shares named A ordinary shares (the "A Ordinary Shares"), B1 Tranche 1 ordinary shares (the "B1 Tranche 1 Ordinary Shares"), B1 Tranche 2 ordinary shares (the "B1 Tranche 2 Ordinary Shares") and B1 Tranche 3 ordinary shares (the "B1 Tranche 3 Ordinary Shares").

The rights of the above classes of shares shall be as follows:

"The Class A Ordinary Shares.

(a) Description. All Class A Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class A Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class A Ordinary Shares. All Class A Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Class A Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class A Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. Class A Ordinary Shares will not be subject to mandatory redemption (except as may from time to time be set forth in a separate agreement) and will not be convertible into any other shares.

The Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares.

(a) Description. All Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares. All Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class B1 Tranche 1 Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares will not be subject to mandatory redemption (except as may from time to time be set forth in a separate agreement) and will not be convertible into any other shares.

The Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares.

(a) Description. All Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares. All Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class B1 Tranche 2 Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares will not be subject to mandatory redemption (except as may from time to time be set forth in a separate agreement) and will not be convertible into any other shares.

The Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares.

(a) Description. All Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares. All Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class B1 Tranche 3 Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares will not be subject to mandatory redemption (except as may from time to time be set forth in a separate agreement) and will not be convertible into any other shares.

Ordinary Share Redemption

The Shares are redeemable shares in accordance with the provision of article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as non-redeemable Ordinary Shares, if any. The redeemable shares shall be redeemed by the Company (acting through its Manager(s)). No resolution of the general meeting of shareholders shall be necessary in connection with the redemption of redeemable shares. The redemption of redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. Redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds.

Special Reserve. To the extent redeemed by the Company, an amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalisation of reserves.

Redemption Price. Except as provided otherwise in these Articles or by a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company, the redemption price of the redeemable shares shall be calculated by the Manager(s), or by such person (such as an independent valuation firm) appointed by the Manager(s), on the basis of the Fair Market Value of the redeemable shares.

Redemption Procedure. Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the Shares to be redeemed, at his or her address last shown in the shareholders register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the Shares to the Company for redemption. Each holder of Shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Shares to the Company. The redemption price of such Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

Distributions to Shareholders.

If any Distribution to the shareholders is determined to be made by the Company's shareholders' meeting and/or by the Manager (whether by interim dividend, redemption or otherwise), the shareholders will be entitled to receive Dis-

tributions, when, as, and if declared by the Company's shareholders' meeting and/or by the Manager out of funds legally available therefor, in accordance with applicable law, in the following manner and priority:

(a) First, the Class A Securityholders shall be entitled to receive all Distributions made by the Company, and such Distributions shall be made pro rata among the Class A Securityholders based on the number of Class A Securities held by each Class A Securityholder, until the Bain Investors shall have received Aggregate Distributions equal to the Bain Investment.

(b) Second, after the required amount of Distributions is made pursuant to Section 6.6(a) above, to the extent there is at the time of such Distribution any Unreturned Distribution Preference in respect of any Fully Vested Class B1 Securities, the holders of such Fully Vested Class B1 Securities shall be entitled to receive all Distributions made by the Company, and such Distributions shall be made pro rata among such holders of Fully Vested Class B1 Securities based on the aggregate Unreturned Distribution Preference in respect of all Fully Vested Class B1 Securities held by each such holder, until the Unreturned Distribution Preference in respect of all such Fully Vested Class B1 Securities has been reduced to zero.

(c) Third, after the required amount of Distributions is made pursuant to Sections 6.6(a) and 6.6(b) above, the Class A Securityholders and the Class B1 Securityholders shall be entitled to receive all Distributions made by the Company on a pari passu basis, and such Distributions shall be made pro rata among the Class A Securityholders and the Class B1 Securityholders based on the number of Class A Securities and Fully Vested Class B1 Securities held by each such holder (with, solely for purposes of this section 6.7(c), each Class A Security counting as one (1) Class A Security and each Fully Vested Class B1 Security counting as ten (10) Fully Vested Class B1 Securities).

Vesting.

(a) Vesting. All Class B1 Securities shall be subject to the vesting requirements set out below.

(b) Class B1 Tranche 1 Securities. The Class B1 Tranche 1 Securities shall time vest at the rate of 20% per year on each of the first 5 anniversaries of the date of issuance (or such other vesting commencement date as may be determined by the Company and set forth in an agreement between the Company and the initial holder of such Class B1 Tranche 1 Securities).

(b) Class B1 Tranche 2 Securities. The Class B1 Tranche 2 Securities shall time vest at the rate of 20% per year on each of the first 5 anniversaries of the date of issuance (or such other vesting commencement date as may be determined by the Company and set forth in an agreement between the Company and the initial holder of such Class B1 Tranche 2 Securities). Class B1 Tranche 2 Securities shall performance vest when the Bain Investors have received Aggregate Distributions and/or Deemed IPO Proceeds equal to the Tranche 2 Return.

(c) Class B1 Tranche 3 Securities. The Class B1 Tranche 3 Securities shall time vest at the rate of 20% per year on each of the first 5 anniversaries of the date of issuance (or such other vesting commencement date as may be determined by the Company and set forth in an agreement between the Company and the initial holder of such Class B1 Tranche 3 Securities). Class B1 Tranche 3 Securities shall performance vest when the Bain Investors have received Aggregate Distributions and/or Deemed IPO Proceeds equal to the Tranche 3 Return.

(d) Acceleration of Time Vesting. Class B1 Securities shall automatically time vest on a Change of Control (but not, for the avoidance of doubt, on an initial public offering of securities by the Company). If the performance vesting requirements for the Class B1 Tranche 2 Securities and/or the Class B1 Tranche 3 Securities are not met on such sale, the Class B1 Tranche 2 Securities and/or the Class B1 Tranche 3 Securities (as applicable) shall become incapable of vesting and shall have no economic rights in respect of any Distributions by the Company.

Liquidation Rights.

In the event of a liquidation, after payment of all debts and liabilities of the Company, the residual assets of the Company will be distributed to the shareholders in the manner set forth in Article 6.6 above. Neither a merger nor consolidation of the Company into or with any other entity or entities, nor a merger or consolidation of any other entity or entities into or with the Company, nor a sale, transfer, lease or exchange (for cash, securities or other consideration) of all or any part of the assets of the Company shall be deemed to be a liquidation within the meaning of this Article 6.8, unless such merger, consolidation, sale, transfer, lease or exchange shall be in connection with or intended to be a plan of complete liquidation, dissolution or winding up of the Company.

For purposes of the above, the following terms shall have the following meanings:

"Aggregate Distributions" means, with respect to the Bain Investors, at any time, without duplication, the aggregate amount of all cash proceeds that the Bain Investors and their Affiliates have received as Distributions in respect of Bain Securities. For the avoidance of doubt, Aggregate Distributions will not include (i) any Distributions of property or securities other than cash, until such time as such property or securities have been disposed of in exchange for cash proceeds; (ii) any Distributions, to the extent the proceeds are used promptly following receipt to purchase Securities from other shareholders, or (iii) any amounts received by the Bain Investors from any source other than Distributions in respect of Bain Securities, including without limitation any transaction, advisory or other fees or expense reimbursement which the Bain Investors or their Affiliates receive from the Company or any of its Subsidiaries for services rendered to the Company and its Subsidiaries, or any fees or expense reimbursement received by any representative of any Bain Investor for serving on the board of directors (or comparable managing body) of the Company or any of its Affiliates.

"Bain Investors" means Bain Capital Fund X, L.P., BCIP Associates IV, L.P., BCIP Associates IV-B, L.P., BCIP Trust Associates IV, L.P., BCIP Trust Associates IV-B, L.P.

"Bain Investment" means the total amount invested by the Bain Investors in the Company in respect of Class A Securities.

"Bain Securities" means Class A Securities held by Bain Investors or their Affiliates.

"Change of Control" means (a) any transaction or series of related transactions that result in any person or group (within the meaning of Section 13(d)(3) of the Exchange Act) acquiring more than 50% of the Securities, or (b) a sale or disposition of all or substantially all of the assets of the Company and its Subsidiaries on a consolidated basis other than to an entity with respect to which, following such sale or other disposition, more than 50% of the combined voting power of the then outstanding voting securities of such entity is beneficially owned, directly or indirectly, by all or substantially all of the individuals and entities (or Affiliates of such individuals and entities) who were the beneficial owners, respectively, of the Securities immediately prior to such sale or other disposition; provided, that, in the case of clause (a) above, such transaction shall only constitute a Change of Control if it results in (i) the Bain Investors ceasing to have the power (whether by ownership of voting securities, contractual right or otherwise) to elect a majority of the Board of Managers of the Manager, or (ii) the appointment of a new Manager, over which the Bain Investors do not have the power (whether by ownership of voting securities, contractual right or otherwise) to elect a majority of the Board of Managers of such Manager.

"Class A Securities" means the Class A Ordinary Shares and the Series A CPECs.

"Class A Securityholders" means the holders of Class A Securities.

"Class B1 Securities" means the Class B1 Shares and the Series B1 CPECs.

"Class B1 Securityholders" means the holders of Class B1 Securities.

"Class B1 Shares" means the Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares, the Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares, and the Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares.

"Class B1 Tranche 1 Securities" means the Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares and the Series B1 Tranche 1 CPECs.

"Class B1 Tranche 2 Securities" means the Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares and the Series B1 Tranche 2 CPECs.

"Class B1 Tranche 3 Securities" means the Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares and the Series B1 Tranche 3 CPECs.

"Deemed IPO Proceeds" means, in respect of an initial public offering of securities of the Company, the amount, determined as of the 90th consecutive trading day commencing with the date of such initial public offering, of the aggregate cash proceeds that the Bain Investors would receive if such Bain Investors were deemed to sell all of the Class A Securities held by such Bain Investors on such measurement date at a price equal to the weighted average (by dollar volume) of the closing trading prices (on the principal securities exchange on which the Class A Securities are listed) for the 90 consecutive trading days commencing on the date of such initial public offering and ending on such 90th day (for the avoidance of doubt, whether or not the Bain Investors ultimately realize such a return upon future sales).

"Distribution" means each distribution made by the Company to holders of its securities, whether in cash, property, or securities of the Company, and whether by dividend, liquidating distribution, recapitalization or otherwise; provided that, none of the following shall be a Distribution: (i) any redemption or repurchase by the Company of any securities held by an Executive or by any former Executive or any such Person's Permitted Transferees upon or following the termination of the relevant Executive's employment with the Company or any of its Subsidiaries, or (ii) any recapitalization or exchange of any outstanding securities of the Company, or any subdivision (by stock split, stock dividend or otherwise) of any outstanding securities of the Company, in each case involving only the receipt of securities in exchange for or in connection with any such recapitalization, subdivision or combination.

"Fully Vested Class B1 Securities" means Class B1 Securities that have both time vested and, if applicable, performance vested pursuant to the vesting provisions applicable to such Class B1 Securities described in Section 6.7.

"Full Vesting Date" means, with respect to any Class B1 Security, the date (if any) on which such Class B1 Security becomes a Fully Vested Class B1 Security pursuant to the definition thereof.

"Securities" means any and all duly authorized and issued securities of the Company.

"Series A CPECs" means the Series A convertible preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time.

"Series B1 CPECs" means the Series B1 convertible preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time, and which comprise Series B1 Tranche 1 CPECs, Series B1 Tranche 2 CPECs, and Series B1 Tranche 3 CPECs.

"Series B1 Tranche 1 CPECs" means the Series B1 Tranche 1 convertible preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time.

"Series B1 Tranche 2 CPECs" means the Series B1 Tranche 2 convertible preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time.

"Series B1 Tranche 3 CPECs" means the Series B1 Tranche 3 convertible preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time.

"Tranche 2 Return" means Aggregate Distributions and Deemed IPO Proceeds, without duplication, received by the Bain Investors in an amount equal to or greater than two times (2.0x) the Bain Investment.

"Tranche 3 Return" means Aggregate Distributions and Deemed IPO Proceeds, without duplication, received by the Bain Investors in an amount equal to or greater than three times (3.0x) the Bain Investment.

"Unreturned Distribution Preference" means, with respect to any Fully Vested Class B1 Security, an amount determined as follows: (a) prior to the Full Vesting Date of a Class B1 Security, such Unvested Class B1 Security will have an Unreturned Distribution Preference of zero; (b) upon the Full Vesting Date of a Class B1 Security, the Unreturned Distribution Preference of such Fully Vested Class B1 Security will be increased to an amount equal to (x) the aggregate Distributions made in respect of all Class A Securities outstanding as of the date of issuance of such Class B1 Security, which Distributions are made at any time from and after the date of issuance of such Class B1 Security and prior to the Full Vesting Date of such Class B1 Securities, divided by (y) the aggregate number of Class A Securities outstanding as of the date of issuance of such Class B1 Security multiplied by (z) ten (10); and (c) the Unreturned Distribution Preference of the Fully Vested Class B1 Securities held by any Class B1 Securityholder will be reduced dollar-for-dollar by the aggregate amount of Distributions made to such Class B1 Securityholder in respect of such Fully Vested Class B1 Securities pursuant to Section 6.6(b).

"Unvested Class B1 Securities" means any Class B1 Securities that are not Fully Vested Class B1 Securities."

The general meeting further decides to convert the current four thousand ninety-two (4,092) ordinary shares into four thousand ninety-two (4,092) A Ordinary Shares.

Fifth resolution

The general meeting decides to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of forty-six thousand four hundred forty-seven US Dollars and sixty cents (USD 46,447.60) in order to raise it from its present amount of four hundred nine US Dollars and thirty cents (USD 409.30) to an amount of forty-six thousand eight hundred fifty-six US Dollars and ninety cents (USD 46,856.90) through the issuance of four hundred sixty-four thousand four hundred seventy-six (464,476) A Ordinary Shares having a par value of ten cent (USD 0,10) each (the "New Shares").

The New Shares have been subscribed and paid-up as follows:

(1) four hundred one thousand six hundred fifty-four (401,654) Class A Ordinary Shares are subscribed and fully paid up by Bain Capital Fund X, L.P., prenamed, by a contribution in cash of four million sixteen thousand five hundred forty US Dollars (USD 4,016,540) (the "Contribution 1").

The Contribution 1 will be allocated as follows: forty thousand one hundred sixty-five US Dollars and forty cents (USD 40,165.40) will be allocated to the share capital of the Company and three million nine hundred seventy-six thousand three hundred seventy-four US Dollars and sixty cents (USD 3,976,374.60) will be allocated to the share premium of the Company.

(2) four hundred and seventy (470) Class A Ordinary Shares are subscribed and fully paid up by BCIP Associates IV-B, L.P., an exempted limited partnership registered in the Cayman Islands under number WK-22784, having its registered office at Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands by a contribution in cash of four thousand seven hundred US Dollars (USD 4,700) (the "Contribution 2").

The Contribution 2 will be allocated as follows: forty-seven US Dollars (USD 47) will be allocated to the share capital of the Company and four thousand six hundred fifty-three US Dollars (USD 4,653) will be allocated to the share premium of the Company.

(3) one hundred and thirty-one (131) Class A Ordinary Shares are subscribed and fully paid up by BCIP Trust Associates IV-B, L.P., an exempted limited partnership registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number WK 22806, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Cayman Islands by a contribution in cash of one thousand three hundred ten US Dollars (USD 1,310) (the "Contribution 3").

The Contribution 3 will be allocated as follows: thirteen US Dollars and ten cents (USD 13.10) will be allocated to the share capital of the Company and one thousand two hundred ninety-six US Dollars and ninety cents (USD 1,296.90) will be allocated to the share premium of the Company.

(4) four thousand six hundred and ninety-eight (4,698) Class A Ordinary Shares are subscribed and fully paid up by BCIP Associates IV, L.P., an exempted limited partnership registered in the Cayman Islands under number WK-22783, having its registered office at Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands by a contribution in cash of forty-six thousand nine hundred eighty US Dollars (USD 46,980) (the "Contribution 4").

The Contribution 4 will be allocated as follows: four hundred sixty-nine US Dollars and eighty cents (USD 469.80) will be allocated to the share capital of the Company and forty-six thousand five hundred ten US Dollars and twenty cents (USD 46,510.20) will be allocated to the share premium of the Company.

(5) one thousand one hundred fifty-six (1,156) Class A Ordinary Shares are subscribed and fully paid up by BCIP Trust Associates IV, L.P., an exempted limited partnership registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number WK 22805, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman

KY1-9001, Cayman Islands by a contribution in cash of eleven thousand five hundred sixty US Dollars (USD 11,560) (the "Contribution 5").

The Contribution 5 will be allocated as follows: one hundred fifteen US Dollars and sixty cents (USD 115.60) will be allocated to the share capital of the Company and eleven thousand four hundred forty-four US Dollars and forty cents (USD 11,444.40) will be allocated to the share premium of the Company.

(6) ten thousand one hundred eighty-nine (10,189) Class A Ordinary Shares are subscribed and fully paid up by Mr. Alex Zozaya, born on 11 June 1964, in Mexico DF, Mexico, residing at 7 Campus Blvd, Newtown Square, PA 19073, United States of America by a contribution in cash of one hundred one thousand eight hundred ninety US Dollars (USD 101,890) (the "Contribution 6").

The Contribution 6 will be allocated as follows: one thousand eighteen US Dollars and ninety cents (USD 1,018.90) will be allocated to the share capital of the Company and one hundred thousand eight hundred seventy-one US Dollars and ten cents (USD 100,871.10) will be allocated to the share premium of the Company.

(7) ten thousand one hundred and ninety-four (10,194) Class A Ordinary Shares are subscribed and fully paid up by Mr. Jeffrey Mullen, born on 3 May 1966, in Philadelphia, United States of America, residing at 7 Campus Blvd, Newtown Square, PA 19073, United States of America by a contribution in cash of one hundred and one thousand nine hundred forty US Dollars (USD 101,940) (the "Contribution 7").

The Contribution 7 will be allocated as follows: one thousand nineteen US Dollars and forty cents (USD 1,019.40) will be allocated to the share capital of the Company and one hundred thousand nine hundred twenty US Dollars and sixty cents (USD 100,920.60) will be allocated to the share premium of the Company.

(8) ten thousand one hundred and ninety-four (10,194) Class A Ordinary Shares are subscribed and fully paid up by Mr. Timothy Mullen, born on 23 February 1965, in Philadelphia, United States of America, residing at 7 Campus Blvd, Newtown Square, PA 19073, United States of America by a contribution in cash of one hundred and one thousand nine hundred forty US Dollars (USD 101,940) (the "Contribution 8").

The Contribution 8 will be allocated as follows: one thousand nineteen US Dollars and forty cents (USD 1,019.40) will be allocated to the share capital of the Company and one hundred thousand nine hundred twenty US Dollars and sixty cents (USD 100,920.60) will be allocated to the share premium of the Company.

(9) eight thousand ninety-seven (8,097) Class A Ordinary Shares are subscribed and fully paid up by Mr. Matthew Mullen, born on 12 May 1970, in Philadelphia, United States of America, residing at 7 Campus Blvd, Newtown Square, PA 19073, United States of America by a contribution in cash of eighty thousand nine hundred and seventy US Dollars (USD 80,970) (the "Contribution 9").

The Contribution 9 will be allocated as follows: eight hundred nine US Dollars and seventy cents (USD 809.70) will be allocated to the share capital of the Company and eighty thousand one hundred sixty US Dollars and thirty cents (USD 80,160.30) will be allocated to the share premium of the Company.

(10) (1,046) Class A Ordinary Shares are subscribed and fully paid up by Mr. Gonzalo del Peon, born on 5 April 1960, in Mexico DF, Mexico, residing at 7 Campus Blvd, Newtown Square, PA 19073, United States of America by a contribution in cash of ten thousand four hundred sixty US Dollars (USD 10,460) (the "Contribution 10").

The Contribution 10 will be allocated as follows: one hundred four US Dollars and sixty cents (USD 104.60) will be allocated to the share capital of the Company and ten thousand three hundred fifty-five US Dollars and forty cents (USD 10,355.40) will be allocated to the share premium of the Company.

(11) eight hundred and ninety-seven (897) Class A Ordinary Shares are subscribed and fully paid up by Mr. Javier Coll, born on 11 January 1970, in Palma de Mallorca, Spain, residing at 7 Campus Blvd, Newtown Square, PA 19073, United States of America by a contribution in cash of eight thousand nine hundred and seventy US Dollars (USD 8,970) (the "Contribution 11").

The Contribution 11 will be allocated as follows: eighty-nine US Dollars and seventy cents (USD 89.70) will be allocated to the share capital of the Company and eight thousand eight hundred and eighty US Dollars and thirty cents (USD 8,880.30) will be allocated to the share premium of the Company.

(12) fifteen thousand (15,000) Class A Ordinary Shares are subscribed and fully paid up by Travers Global Corp, having its registered office at International Trust Company BVI Limited Columbus Centre Building Wickham Roadtown Tortola, BVI, by a contribution in cash of one hundred and fifty thousand US Dollars (USD 150,000) (the "Contribution 12").

The Contribution 12 will be allocated as follows: one thousand five hundred US Dollars (USD 1,500) will be allocated to the share capital of the Company and one hundred and forty-eight thousand five hundred US Dollars (USD 148,500) will be allocated to the share premium of the Company.

(13) seven hundred (750) Class A Ordinary Shares are subscribed and fully paid up by Randolph Street Investment Partners, L.P. - 2011 DIF, registered in Delaware under number 3092123, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Wilmington, DE 19808 by a contribution in cash of seven thousand five hundred US Dollars (USD 7,500) (the "Contribution 13" together with the Contribution 1, the Contribution 2, the Contribution 3, the Contribution 4, the Contribution 5, the Contribution 6, the Contribution 7, the Contribution 8, the Contribution 9, the Contribution 10, the Contribution 11 and the Contribution 12, the "Contributions").

The Contribution 13 will be allocated as follows: seventy-five US Dollars (USD 75) will be allocated to the share capital of the Company and seven thousand four hundred and twenty-five US Dollars (USD 7,425) will be allocated to the share premium of the Company.

The Contributions in an aggregate amount of four million six hundred forty-four thousand seven hundred sixty (USD 4,644,760) will be entirely allocated as follows: forty-six thousand four hundred forty-seven US Dollars and sixty cents (USD 46,447.60) will be allocated to the share capital of the Company and four million five hundred ninety-eight thousand three hundred twelve US Dollars and forty cents (USD 4,598,312.40) will be allocated to the share premium of the Company.

The proof of the existence and of the value of the above capital increase has been produced to the undersigned notary.

Sixth resolution

The general meeting resolves to create an authorized capital in addition to the subscribed capital, which is fixed at five hundred million United States Dollars (USD 500,000,000) represented by:

- (a) Three million five hundred thousand (3,500,000,000) Class A Ordinary Shares having a nominal value of ten cent (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time;
- (b) Five hundred million (500,000,000) Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares having a nominal value of ten cent (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time;
- (c) Five hundred million (500,000,000) Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares having a nominal value of ten cent (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time;
- (d) Five hundred million (500,000,000) Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares having a nominal value of ten cent (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolution to create the authorised capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Commandité is authorised to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Commandité may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realising the authorised capital in full or in part, the Commandite is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Commandite may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Commandite, the present article is, as a consequence, to be adjusted.

The subscribed and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the present Articles.

Seventh resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the general meeting decides to amend article 6 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth read as follows:

" Art. 6. Corporate Capital.

6.1. Subscribed Capital.

The subscribed capital of the Company is set at forty-six thousand eight hundred fifty-six US Dollars and ninety cents (USD 46,856.90) represented by fully paid-up shares ^ (the "Shares"), consisting of:

- (a) one (1) management share with a nominal value of ten cents (USD \$0.10);
- (b) four hundred sixty-eight thousand five hundred sixty-eight (468,568) Class A Ordinary Shares with a nominal value of ten cent (USD \$0.10) each;
- (c) nil (0) Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares with a nominal value of ten cent (USD \$0.10) each;
- (d) nil (0) Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares with a nominal value of ten cent (USD \$0.10) each; and
- (e) nil (0) Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares with a nominal value of ten cents (USD \$0.01) each.

6.2. The Class A Ordinary Shares.

(a) Description. All Class A Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class A Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class A Ordinary Shares. All Class A Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Commandite so directs, be retired with the effect that the issued number of Class A Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class A Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. Class A Ordinary Shares will not be subject to mandatory redemption (except as may from time to time be set forth in a separate agreement) and will not be convertible into any other shares.

6.3. The Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares.

(a) Description. All Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares. All Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Commandité so directs, be retired with the effect that the issued number of Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class B1 Tranche 1 Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares will not be subject to mandatory redemption (except as may from time to time be set forth in a separate agreement) and will not be convertible into any other shares.

6.4. The Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares.

(a) Description. All Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares. All Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Commandité so directs, be retired with the effect that the issued number of Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class B1 Tranche 2 Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares will not be subject to mandatory redemption (except as may from time to time be set forth in a separate agreement) and will not be convertible into any other shares.

6.5. The Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares.

(a) Description. All Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares. All Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Commandité so directs, be retired with the effect that the issued number of Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class B1 Tranche 3 Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares will not be subject to mandatory redemption (except as may from time to time be set forth in a separate agreement) and will not be convertible into any other shares.

6.6 Ordinary Share Redemption

The Shares are redeemable shares in accordance with the provision of article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as non-redeemable Ordinary Shares, if any. The redeemable shares shall be redeemed by the Company (acting through its Commandite(s)). No resolution of the general meeting of shareholders shall be necessary in connection with the redemption of redeemable shares. The redemption of redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. Redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds.

Special Reserve. To the extent redeemed by the Company, an amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalisation of reserves.

Redemption Price. Except as provided otherwise in these Articles or by a written agreement which may be entered into among the shareholders, the redemption price of the redeemable shares shall be calculated by the Commandite(s), or by such person (such as an independent valuation firm) appointed by the Commandite(s), on the basis of the Fair Market Value of the redeemable shares.

Redemption Procedure. Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the Shares to be redeemed, at his or her address last shown in the shareholders register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the Shares to the Company for redemption. Each holder of Shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Shares to the Company. The redemption price of such Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the

share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

6.7. Distributions to Shareholders.

If any Distribution to the shareholders is determined to be made by the Company's shareholders' meeting and/or by the Commandité (whetherby interim dividend, redemption or otherwise), the shareholders will be entitled to receive Distributions, when, as, and if declared by the Company's shareholders' meeting and/or by the Commandité out of funds legally available therefor, in accordance with applicable law, in the following manner and priority:

(a) First, the Class A Securityholders shall be entitled to receive all Distributions made by the Company, and such Distributions shall be made pro rata among the Class A Securityholders based on the number of Class A Securities held by each Class A Securityholder, until the Bain Investors shall have received Aggregate Distributions equal to the Bain Investment.

(b) Second, after the required amount of Distributions is made pursuant to Section 6.6(a) above, to the extent there is at the time of such Distribution any Unreturned Distribution Preference in respect of any Fully Vested Class B1 Securities, the holders of such Fully Vested Class B1 Securities shall be entitled to receive all Distributions made by the Company, and such Distributions shall be made pro rata among such holders of Fully Vested Class B1 Securities based on the aggregate Unreturned Distribution Preference in respect of all Fully Vested Class B1 Securities held by each such holder, until the Unreturned Distribution Preference in respect of all such Fully Vested Class B1 Securities has been reduced to zero.

(c) Third, after the required amount of Distributions is made pursuant to Sections 6.6(a) and 6.6(b) above, the Class A Securityholders and the Class B1 Securityholders shall be entitled to receive all Distributions made by the Company on a pari passu basis, and such Distributions shall be made pro rata among the Class A Securityholders and the Class B1 Securityholders based on the number of Class A Securities and Fully Vested Class B1 Securities held by each such holder (with, solely for purposes of this section 6.7(c), each Class A Security counting as one (1) Class A Security and each Fully Vested Class B1 Security counting as ten (10) Fully Vested Class B1 Securities).

6.8 Vesting.

(a) Vesting. All Class B1 Securities shall be subject to the vesting requirements set out below.

(b) Class B1 Tranche 1 Securities. The Class B1 Tranche 1 Securities shall time vest at the rate of 20% per year on each of the first 5 anniversaries of the date of issuance (or such other vesting commencement date as may be determined by the Company and set forth in an agreement between the Company and the initial holder of such Class B1 Tranche 1 Securities).

(b) Class B1 Tranche 2 Securities. The Class B1 Tranche 2 Securities shall time vest at the rate of 20% per year on each of the first 5 anniversaries of the date of issuance (or such other vesting commencement date as may be determined by the Company and set forth in an agreement between the Company and the initial holder of such Class B1 Tranche 2 Securities). Class B1 Tranche 2 Securities shall performance vest when the Bain Investors have received Aggregate Distributions and/or Deemed IPO Proceeds equal to the Tranche 2 Return.

(c) Class B1 Tranche 3 Securities. The Class B1 Tranche 3 Securities shall time vest at the rate of 20% per year on each of the first 5 anniversaries of the date of issuance (or such other vesting commencement date as may be determined by the Company and set forth in an agreement between the Company and the initial holder of such Class B1 Tranche 3 Securities). Class B1 Tranche 3 Securities shall performance vest when the Bain Investors have received Aggregate Distributions and/or Deemed IPO Proceeds equal to the Tranche 3 Return.

(d) Acceleration of Time Vesting. Class B1 Securities shall automatically time vest on a Change of Control (but not, for the avoidance of doubt, on an initial public offering of securities by the Company). If the performance vesting requirements for the Class B1 Tranche 2 Securities and/or the Class B1 Tranche 3 Securities are not met on such sale, the Class B1 Tranche 2 Securities and/or the Class B1 Tranche 3 Securities (as applicable) shall become incapable of vesting and shall have no economic rights in respect of any Distributions by the Company.

6.9 Liquidation Rights.

In the event of a liquidation, after payment of all debts and liabilities of the Company, the residual assets of the Company will be distributed to the shareholders in the manner set forth in Article 6.6 above. Neither a merger nor consolidation of the Company into or with any other entity or entities, nor a merger or consolidation of any other entity or entities into or with the Company, nor a sale, transfer, lease or exchange (for cash, securities or other consideration) of all or any part of the assets of the Company shall be deemed to be a liquidation within the meaning of this Article 6.8, unless such merger, consolidation, sale, transfer, lease or exchange shall be in connection with or intended to be a plan of complete liquidation, dissolution or winding up of the Company.

6.10 Transfer Restrictions

The Securities are subject to transfer restrictions and/or, as the case may be, repurchase rights upon termination of employment of their holder. Securities transferred in breach of such restrictions and rights shall be deemed null and void.

6.11 For purposes of articles 6.1 to 6.10, the following capitalizing terms shall have the following meanings:

"Aggregate Distributions" means, with respect to the Bain Investors, at any time, without duplication, the aggregate amount of all cash proceeds that the Bain Investors and their Affiliates have received as Distributions in respect of Bain

Securities. For the avoidance of doubt, Aggregate Distributions will not include (i) any Distributions of property or securities other than cash, until such time as such property or securities have been disposed of in exchange for cash proceeds; (ii) any Distributions, to the extent the proceeds are used promptly following receipt to purchase Securities from other shareholders, or (iii) any amounts received by the Bain Investors from any source other than Distributions in respect of Bain Securities, including without limitation any transaction, advisory or other fees or expense reimbursement which the Bain Investors or their Affiliates receive from the Company or any of its Subsidiaries for services rendered to the Company and its Subsidiaries, or any fees or expense reimbursement received by any representative of any Bain Investor for serving on the board of directors (or comparable managing body) of the Company or any of its Affiliates.

"Bain Investors" means Bain Capital Fund X, L.P., BCIP Associates IV, L.P., BCIP Associates IV-B, L.P., BCIP Trust Associates IV, L.P, BCIP Trust Associates IV-B, L.P.

"Bain Investment" means the total amount invested by the Bain Investors in the Company in respect of Class A Securities.

"Bain Securities" means Class A Securities held by Bain Investors or their Affiliates.

"Change of Control" means (a) any transaction or series of related transactions that result in any person or group (within the meaning of Section 13(d)(3) of the Exchange Act) acquiring more than 50% of the Securities, or (b) a sale or disposition of all or substantially all of the assets of the Company and its Subsidiaries on a consolidated basis other than to an entity with respect to which, following such sale or other disposition, more than 50% of the combined voting power of the then outstanding voting securities of such entity is beneficially owned, directly or indirectly, by all or substantially all of the individuals and entities (or Affiliates of such individuals and entities) who were the beneficial owners, respectively, of the Securities immediately prior to such sale or other disposition; provided, that, in the case of clause (a) above, such transaction shall only constitute a Change of Control if it results in (i) the Bain Investors ceasing to have the power (whether by ownership of voting securities, contractual right or otherwise) to elect a majority of the Board of Managers of the Commandite, or (ii) the appointment of a new Commandite, over which the Bain Investors do not have the power (whether by ownership of voting securities, contractual right or otherwise) to elect a majority of the Board of Managers of such Commandite.

"Class A Securities" means the Class A Ordinary Shares and the Series A CPECs.

"Class A Securityholders" means the holders of Class A Securities.

"Class B1 Securities" means the Class B1 Shares and the Series B1 CPECs.

"Class B1 Securityholders" means the holders of Class B1 Securities.

"Class B1 Shares" means the Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares, the Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares, and the Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares.

"Class B1 Tranche 1 Securities" means the Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares and the Series B1 Tranche 1 CPECs.

"Class B1 Tranche 2 Securities" means the Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares and the Series B1 Tranche 2 CPECs.

"Class B1 Tranche 3 Securities" means the Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares and the Series B1 Tranche 3 CPECs.

"Deemed IPO Proceeds" means, in respect of an initial public offering of securities of the Company, the amount, determined as of the 90th consecutive trading day commencing with the date of such initial public offering, of the aggregate cash proceeds that the Bain Investors would receive if such Bain Investors were deemed to sell all of the Class A Securities held by such Bain Investors on such measurement date at a price equal to the weighted average (by dollar volume) of the closing trading prices (on the principal securities exchange on which the Class A Securities are listed) for the 90 consecutive trading days commencing on the date of such initial public offering and ending on such 90th day (for the avoidance of doubt, whether or not the Bain Investors ultimately realize such a return upon future sales).

"Distribution" means each distribution made by the Company to holders of its securities, whether in cash, property, or securities of the Company, and whether by dividend, liquidating distribution, recapitalization or otherwise; provided that, none of the following shall be a Distribution: (i) any redemption or repurchase by the Company of any securities held by an Executive or by any former Executive or any such Person's Permitted Transferees upon or following the termination of the relevant Executive's employment with the Company or any of its Subsidiaries, or (ii) any recapitalization or exchange of any outstanding securities of the Company, or any subdivision (by stock split, stock dividend or otherwise) of any outstanding securities of the Company, in each case involving only the receipt of securities in exchange for or in connection with any such recapitalization, subdivision or combination.

"Fully Vested Class B1 Securities" means Class B1 Securities that have both time vested and, if applicable, performance vested pursuant to the vesting provisions applicable to such Class B1 Securities described in Section 6.7.

"Full Vesting Date" means, with respect to any Class B1 Security, the date (if any) on which such Class B1 Security becomes a Fully Vested Class B1 Security pursuant to the definition thereof.

"Securities" means any and all duly authorized and issued securities of the Company.

"Series A CPECs" means the Series A convertible preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time.

"Series B1 CPECs" means the Series B1 convertible preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time, and which comprise Series B1 Tranche 1 CPECs, Series B1 Tranche 2 CPECs, and Series B1 Tranche 3 CPECs.

"Series B1 Tranche 1 CPECs" means the Series B1 Tranche 1 convertible preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time.

"Series B1 Tranche 2 CPECs" means the Series B1 Tranche 2 convertible preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time.

"Series B1 Tranche 3 CPECs" means the Series B1 Tranche 3 convertible preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time.

"Tranche 2 Return" means Aggregate Distributions and Deemed IPO Proceeds, without duplication, received by the Bain Investors in an amount equal to or greater than two times (2.0x) the Bain Investment.

"Tranche 3 Return" means Aggregate Distributions and Deemed IPO Proceeds, without duplication, received by the Bain Investors in an amount equal to or greater than three times (3.0x) the Bain Investment.

"Unreturned Distribution Preference" means, with respect to any Fully Vested Class B1 Security, an amount determined as follows: (a) prior to the Full Vesting Date of a Class B1 Security, such Unvested Class B1 Security will have an Unreturned Distribution Preference of zero; (b) upon the Full Vesting Date of a Class B1 Security, the Unreturned Distribution Preference of such Fully Vested Class B1 Security will be increased to an amount equal to (x) the aggregate Distributions made in respect of all Class A Securities outstanding as of the date of issuance of such Class B1 Security, which Distributions are made at any time from and after the date of issuance of such Class B1 Security and prior to the Full Vesting Date of such Class B1 Securities, divided by (y) the aggregate number of Class A Securities outstanding as of the date of issuance of such Class B1 Security multiplied by (z) ten (10); and (c) the Unreturned Distribution Preference of the Fully Vested Class B1 Securities held by any Class B1 Securityholder will be reduced dollar-for-dollar by the aggregate amount of Distributions made to such Class B1 Securityholder in respect of such Fully Vested Class B1 Securities pursuant to Section 6.6(b).

"Unvested Class B1 Securities" means any Class B1 Securities that are not Fully Vested Class B1 Securities.

6.12. Authorised Capital.

In addition to the subscribed capital, the Company has an authorized capital which is fixed at five hundred million United States Dollars (USD 500,000,000) represented by:

(a) Three million five hundred thousand (3,500,000,000) Class A Ordinary Shares having a nominal value of ten cent (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time;

(b) Five hundred million (500,000,000) Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares having a nominal value of ten cent (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time;

(c) Five hundred million (500,000,000) Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares having a nominal value of ten cent (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time;

(d) Five hundred million (500,000,000) Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares having a nominal value of ten cent (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolution to create the authorised capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Commandité is authorised to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Commandité may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realising the authorised capital in full or in part, the Commandité is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Commandité may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Commandité, the present article is, as a consequence, to be adjusted.

6.13. Amendment of the subscribed and of the authorised capital. The subscribed and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the present Articles"

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro (EUR 2,000.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, the said proxyholder of the persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) Bain Capital Fund X, L.P., une exempted limited partnership, constituée et régie selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïmans, immatriculée au Registrar of Limited Partnerships des Iles Caïmans sous le numéro WK-20846,

dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) ALG Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9a rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les associés de ALG Luxco I.S.C.A. (ci-après la "Société"), une société en commandite par actions, ayant son siège social au 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, non encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 12 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis lors.

Lesquels comparants, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir, avec effet immédiat, le capital social de la Société de l'euro (EUR) au dollar américain (USD), selon le taux de change EUR/USD du 21 Décembre 2012, étant d'un virgule trente-deux zéro quatorze quatorze dollar américains (USD 1,3201414) pour un euro (EUR 1).

Le montant du capital social de la Société sera par conséquent fixé à quarante mille neuf cent vingt-quatre dollars américains et trente-huit centimes (USD 40.924,38) représenté par trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions ordinaires et une (1) action de commandité, ayant une valeur nominale d'un virgule trente-deux zéro quatorze quatorze dollar américains (USD 1,3201414) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de diminuer la valeur nominale de chaque action d'un virgule trente-deux zéro quatorze quatorze dollar américains (USD 1.3201414) à dix centime (USD 0,10) chacune.

Le montant du capital social de la Société sera par conséquent fixé quarante mille neuf cent vingt-quatre dollars américains et trente-huit centimes (USD 40.924,38) représenté par quatre cent neuf mille deux cent trente (409.230) actions ordinaires et treize (13) actions de commandité, ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société à hauteur d'un montant de quarante mille cinq cent quinze dollars américains et huit centimes (USD 40.515,08) pour l'amener à un total de quatre cent neuf dollars américains et trente centimes (USD 409,30) par l'annulation de douze (12) actions de commandité et quatre cent cinq mille cent trente-huit (405.138) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) chacune.

Le montant de quarante mille cinq cent quinze dollars américains et huit centimes (USD 40.515,08) résultant de la réduction de capital social susmentionnée sera alloué au compte prime d'émission de la Société.

Le montant du capital social de la Société sera par conséquent fixé à quatre cent neuf dollars américains et trente centimes (USD 409,30), représenté par quatre mille quatre-vingt-douze (4.092) actions ordinaires et une (1) action de commandité, ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de créer quatre différentes classes d'actions à savoir des actions ordinaires de classe A («Actions Ordinaires de Classe A»), des actions ordinaires de classe B1 tranche 1 («Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 1»), des actions ordinaires de classe B1 tranche 2 («Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 2») et des actions ordinaires de classe B1 tranche 3 («Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 3»).

Les droits conférés par les classes ci-dessus doivent être tels que:

«Les Actions Ordinaires de Classe A.

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe A. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le Gérant en décide ainsi, annulées par l'assemblée générale des actionnaires, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe A émises sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe A donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Conversion. Les Actions Ordinaires de Classe A ne seront pas sujettes à un rachat obligatoire (sauf si de temps à autre un accord à part en dispose autrement) et ne seront pas convertibles en d'autres actions.

Les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 1.

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 1 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 1 participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 1. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 1 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le Gérant en décide ainsi, annulées par l'assemblée générale des actionnaires, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 1 émises sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe B1 Tranche 1 donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Conversion. Les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 1 ne seront pas sujettes à un rachat obligatoire (sauf si de temps à autre un accord à part en dispose autrement) et ne seront pas convertibles en d'autres actions.

Les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 2.

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 2 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 2 participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 2. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 2 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le Gérant en décide ainsi, annulées par l'assemblée générale des actionnaires, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 2 émises sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe B1 Tranche 2 donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Conversion. Les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 2 ne seront pas sujettes à un rachat obligatoire (sauf si de temps à autre un accord à part en dispose autrement) et ne seront pas convertibles en d'autres actions.

Les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 3.

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 3 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 3 participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 3. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 3 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le Gérant en décide ainsi, annulées par l'assemblée générale des actionnaires, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 3 émises sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe B1 Tranche 3 donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Conversion. Les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 3 ne seront pas sujettes à un rachat obligatoire (sauf si de temps à autre un accord à part en dispose autrement) et ne seront pas convertibles en d'autres actions.

Rachat d'Action Ordinaire

Les Actions Ordinaires sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Les actions rachetables ont les mêmes droits aux dividendes et les mêmes droits de vote que les Actions Ordinaires non-rachetables, s'il y en a. Les actions rachetables seront rachetées par la Société (agissant par son/ses Gérant(s)). Aucune résolution de l'assemblée générale des actionnaires ne sera nécessaire en rapport avec le rachat des actions rachetables. Le rachat des actions rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (fonds distribuables, la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la société en tant que prime

d'émission incluse) ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat. Des actions rachetées n'ont pas de droit de vote et n'ont pas le droit de recevoir des dividendes ou des bonis de liquidation.

Réserve Spéciale. Un montant égal à la valeur nominale, ou à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves.

Prix de Rachat. Sauf disposition contraire prévue par les présents statuts ou par un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires, le prix de rachat des actions rachetables sera calculé par le(s) Gérant(s) ou par une personne nommée par le(s) Gérant(s) (tel qu'une entreprise d'évaluation indépendante), sur la base de la Valeur Nette d'Actifs des actions rachetables.

Procédure de Rachat. Sauf disposition contraire d'un accord écrit pouvant être conclu entre les actionnaires de la Société, un avis écrit sera envoyé par courrier recommandé ou service de messagerie expresse reconnu au plan international à chaque actionnaire inscrit des Actions à racheter, à l'adresse la plus récente stipulée dans le registre d'actionnaires de la Société, informant ce détenteur du nombre d'actions à racheter, spécifiant la date de rachat, le prix de rachat et les procédures nécessaires to soumettre pour rachat les Actions à la Société. Chaque détenteur d'Actions à racheter devra remettre le ou les certificats, selon le cas, émis à la Société par rapport aux Actions. Le prix de rachat de ces Actions sera payable à l'ordre de la personne dont le nom apparaît sur le registre d'actions en tant que détenteur sur le compte bancaire fourni à la Société par cet actionnaire avant la date de rachat.

Distributions aux Actionnaires.

Si une Distribution aux actionnaires doit s'effectuer par l'assemblée des actionnaires de la Société et/ou par le Gérant (soit par dividende intérimaire, rachat ou autrement), les actionnaires auront le droit de recevoir des Distributions si et à partir du moment où elles sont déclarées par l'assemblée des actionnaires de la Société et/ou par le Gérant prélevées sur les fonds légalement disponibles à cette fin, conformément au droit applicable, dans les mesure et priorité suivantes:

(a) Premièrement, les porteurs de titres de Classe A auront le droit de recevoir toutes les Distributions effectuées par la Société, et ces Distributions se feront au pro rata parmi les porteurs de titres de Classe A basées sur le nombre de Titres de Classe A détenus par chaque porteur de titres de Classe A, jusqu'à ce que les Investisseurs Bain aient reçu les Distributions Totales égales à l'Investissement Bain.

(b) Deuxièmement, après que le montant requis de Distributions soit atteint conformément à la Section 6.6(a) ci-dessus, dans la mesure où il y a au moment de cette Distribution une Préférence de Distribution Non Retournée relative aux Titres de Classe B1 Entièrement Acquis, les détenteurs de ces Titres de Classe B1 Entièrement Acquis auront le droit de recevoir toutes les Distributions effectuées par la Société, et ces Distributions se feront au pro rata parmi les détenteurs de Titres de Classe B1 Entièrement Acquis basés sur la Préférence de Distribution Non Retournée totale relative à tous les Titres de Classe B1 Entièrement Acquis détenus par chaque porteur, jusqu'à ce que la Préférence de Distribution Non Retournée relative à tous ces Titres de Classe B1 Entièrement Acquis ait été réduite à zéro.

(c) Troisièmement, après que le montant requis de Distributions soit atteint conformément aux Sections 6.6(a) and 6.6(b) ci-dessus, les porteurs de titres de Classe A et les porteurs de titres de Classe B1 auront le droit de recevoir toutes les Distributions effectuées par la Société sur une base pari passu, et ces Distributions se feront au pro rata parmi les porteurs de titres de Classe A et les porteurs de titres de Classe B1 basées sur le nombre de Titres de Classe A et de Titres de Classe B1 Entièrement Acquis détenu par ce porteur Classe A et de Titres de Classe B1 Entièrement Acquis détenu par ce porteur (avec seulement pour les besoins de l'article 6.7(c), chaque Titre de Classe A comptant comme un (1) Titre de Classe et chaque Fully Vested Class B1 Security comptant comme dix (10) Fully Vested Class B1 Securities)..

Acquisition.

(a) Acquisition. Tous les Titres de Classe B1 seront soumis aux exigences d'acquisition énoncées ci-après.

(b) Titres Tranche 1 de Classe B1. Les Titres Tranches 1 de Classe B1 seront acquis dans le temps au taux de 20% par an lors des 5 premiers anniversaires à compter de la date d'émission (ou de toute autre date de début d'acquisition déterminée par la Société et indiqué dans un accord conclu entre la Société et le porteur initial de ces Titres Tranches 1 de Classe B1).

(c) Titres De Classe B1 Tranche 2. Les Titres Tranches 2 de Classe B1 seront acquis dans le temps au taux de 20% par an lors des 5 premiers anniversaires à compter de la date d'émission (ou de toute autre date de début d'acquisition déterminée par la Société et indiquée dans un accord conclu entre la Société et le porteur initial de ces Titres Tranches 2 de Classe B1). Les Titres Tranches 2 de Classe B1 s'acquerront lorsque les Investisseurs Bain auront reçu les Distributions Totales et/ou le Produit Réputé de l'IPO équivalent au Remboursement de la Tranche 2.

(d) Titres Tranche 3 de Classe B1. Les Titres Tranches 3 de Classe B1 seront acquis dans le temps au taux de 20% par an lors des 5 premiers anniversaires à compter de la date d'émission (ou de toute autre date de début d'acquisition déterminée par la Société et indiquée dans un accord conclu entre la Société et le porteur initial de ces Titres Tranches 3 de Classe B1). Les Titres Tranches 3 de Classe B1 s'acquerront lorsque les Investisseurs Bain auront reçu les Distributions Totales et/ou le Produit Réputé de l'IPO équivalent au Remboursement de la Tranche 3.

(e) Accélération de l'Acquisition dans le Temps. Les Titres de Classe B1 seront automatiquement acquis lors d'un Changement de Contrôle (et pas, pour lever toute ambiguïté, lors d'un premier appel public à l'épargne des titres par la

Société). Si les conditions d'acquisition liées au temps pour les Titres De Classe B1 Tranche 2 et/ou les Titres Tranche 3 de Classe B1 ne sont pas remplies lors de cette vente, les Titres De Classe B1 Tranche 2 et/ou les Titres Tranche 3 de Classe B1 (selon le cas) ne pourront plus être acquis et n'auront plus de droit économique à l'égard des Distributions par la Société.

Droits de Liquidation.

En cas de liquidation, après paiement de toutes les dettes et du passif de la Société, les actifs restants de la Société seront distribués aux actionnaires et aux porteurs d'Actions de Gérant, conformément aux dispositions de l'Article 6.6 ci-dessus. Ni une fusion ou une consolidation de la Société en ou avec une ou plusieurs autres entités, ni une fusion ou consolidation d'une ou plusieurs autres entités en ou avec la Société, ni une vente, un transfert, une location ou un échange (contre espèces, titres ou autre contrepartie) d'une partie ou de tous les actifs de la Société ne sera considérée comme liquidation au sens de cet Article 6.8, à moins que cette fusion, consolidation, vente, transfert, location ou échange soit en relation avec ou dans l'intention d'un plan de liquidation intégrale ou d'une dissolution de la Société.

Aux fins de ce qui précède, les termes suivants ont les significations suivantes:

«Distributions Totales» signifie, à l'égard des Investisseurs Bain, à tout moment, sans double emploi, le montant total de tous les produits en espèces que les Investisseurs Bain et leurs Affiliés ont reçu en tant que Distributions concernant les Titres Bain. Afin de lever toute ambiguïté, les Distributions Totales n'incluront pas (i) les Distributions de biens ou de titres autre qu'en espèces, jusqu'au moment où ces biens et titres soient vendus en échange des produits en espèces; (ii) les Distributions, dans la mesure où le produit est utilisé peu de temps après obtention pour acheter des Titres à d'autres actionnaires, ou (iii) tout montant perçu par les Investisseurs Bain provenant d'une source autre que les Distributions concernant les Titres Bain, y compris notamment toute transaction, remboursement consultatif ou d'autres frais ou de dépenses que les Investisseurs Bain ou l'un de ses Affiliés reçoivent de la Société ou de leurs Filiales pour les services rendus à la Société et ses Filiales, ou tout remboursement de frais ou dépenses reçu par tout représentant d'un Investisseur Bain pour siéger au conseil d'administration (ou autre entité gestionnaire comparable) de la Société ou d'un de ses Affiliés.

«Investisseurs Bain» signifie Bain Capital Fund X, L.P., BCIP Associates IV, L.P., BCIP Associates IV-B, L.P., BCIP Trust Associates IV, L.P, BCIP Trust Associates IV-B, L.P.

«Investissement Bain» signifie le montant total investi par les Investisseurs Bain dans la Société en rapport avec les Titres de Classe A.

«Titres Bain» signifie les Titres de Classe A détenus par les Investisseurs Bain ou leur Affiliés.

«Changement de Contrôle» signifie (a) toute transaction ou séries de transactions connexes qui auraient pour effet qu'une personne ou un groupe (au sens de la Section 13(d)(3) de l'Exchange Act) acquière plus de 50% des Titres, ou (b) une vente ou une cession de tous ou essentiellement tous les éléments d'actif de la Société et de ses Filiales sur une base consolidée autre qu'à une entité à l'égard de laquelle, à la suite de cette vente ou autre cession, plus de 50% des droits de vote combinés des titres alors en circulation de cette entité est détenu en propriété effective, directement ou indirectement, par tous ou essentiellement tous les individus ou entités (ou Affiliés de ces individus ou entités) qui étaient les bénéficiaires économiques, respectivement, des Titres juste avant cette vente ou cette cessation; à condition que, dans le cas de la clause (a) ci-dessus, cette transaction constitue un Changement de Contrôle s'il a pour effet (i) que les Investisseurs Bain cesseront d'avoir le pouvoir (soit par propriété de titres avec droits de vote, droit contractuel ou autre) d'élire une majorité du Conseil de Gérance du Gérant, ou (ii) la nomination d'un nouveau Gérant, pour lequel les Investisseurs Bain n'ont pas le pouvoir (soit par propriété de titres avec droits de vote, droit contractuel ou autre) d'élire une majorité du Conseil de Gérance de ce Gérant.

«Titres de Classe A» signifie les Actions Ordinaires de Classe A et les Séries A CPECs.

«Porteurs de Titres de Classe A» signifie les porteurs de Titres de Classe A.

«Titres de Classe B1» signifie les Actions de Classe B1 et les Séries B1 CPECs.

«Porteurs de Titres de Classe B1» signifie les porteurs de Titres de Classe B1.

«Actions de Classe B1» signifie les Actions Ordinaires de Classe B1, les Actions De Classe B1 Tranche 2, et les Actions Tranche 3 de Classe B1.

«Titres de Classe B1 Tranche 1» signifie les Classes Ordinaires Tranche 1 de Classe B1 et les Séries B1 Tranche 1 CPECs.

«Titres de Classe B1 Tranche 2» signifie les Classes Ordinaires De Classe B1 Tranche 2 et les Séries B1 Tranche 2 CPECs.

«Titres de Classe B1 Tranche 3» signifie les Classes Ordinaires Tranche 3 de Classe B1 et les Séries B1 Tranche 3 CPECs.

«Deemed IPO Proceeds» signifie, à l'égard d'un premier appel public à l'épargne de la Société, le montant, déterminé à compter du 90^e jour consécutif de négociation commençant à la date de ce premier appel public à l'épargne, du produit en espèces total que les Investisseurs Bain recevraient si ces Investisseurs Bain étaient réputés vendre tous les Titres de Classe A détenus par ces Investisseurs Bain à cette date critère à un prix équivalent à la moyenne pondérée (d'un montant en dollar) des prix de clôture des actions (sur la principale bourse de valeurs sur laquelle les Titres de Classe A sont listés) pour les jours consécutifs de négociation débutant à la date de ce premier appel public à l'épargne et se terminant

à ce 90^e jour (pour lever toute ambiguïté, que les Investisseurs Bain réalisent finalement un bénéfice sur les ventes futures ou non).

«Distribution» signifie toute distribution effectuée par la Société à des porteurs de ses titres, que ce soit en liquide, biens ou titres de la Société, et que ce soit par dividendes, distribution de liquidation, recapitalisation ou autrement; à condition qu'aucune des procédures suivantes ne soit une Distribution: (i) tout rachat par la Société de tout titre détenu par un Cadre ou par un ancien Cadre ou tout Cessionnaire Autorisé d'une telle Personne au ou après le licenciement du Cadre de la Société ou d'une de ses Filiales, ou (ii) toute recapitalisation ou tout échange d'Actions Ordinaires restantes ou toute subdivision (par scission d'actions, dividende en actions ou autrement) d'Actions Ordinaires restantes, chaque fois impliquant seulement la réception de titres de participation en échange de ou en connexion avec toute recapitalisation, subdivision ou combinaison.

«Titres de Classe B1 Pleinement Acquis» signifie les Titres de Classe B1 qui ont et été acquis avec le temps et, selon le cas, en fonction du rendement suite aux dispositions en matière d'acquisition applicables à ces Titres de Classe B1 décrits à la Section 6.7.

«Date de Pleine Acquisition» signifie, à l'égard de tout Titre de Classe B1, la date (le cas échéant) à laquelle ce Titre de Classe B1 devient un Titre de Classe B1 Pleinement Acquis conformément à sa définition.

«Titres» signifie tous les titres de la Société dûment autorisés et émis.

«CPECs Séries A» signifie les convertible preferred equity certificates (Séries A) tels qu'ils peuvent être émis par la Société.

«CPECs Séries B1» signifie les convertible preferred equity certificates (Séries B1) tels qu'ils peuvent être émis par la Société, et qui comprennent les CPECs Séries B1 Tranche 1, les CPECs Séries B1 Tranche 2, et les CPECs Séries B1 Tranche 3.

«CPECs Séries B1 Tranche 1» signifie les convertible preferred equity certificates (Séries B1 Tranche 1) tels qu'ils peuvent être émis par la Société.

«CPECs Séries B1 Tranche 2» signifie les convertible preferred equity certificates (Séries B1 Tranche 2) tels qu'ils peuvent être émis par la Société.

«CPECs Séries B1 Tranche 3» signifie les convertible preferred equity certificates (Séries B1 Tranche 3) tels qu'ils peuvent être émis par la Société.

«Rendement de Tranche 2» signifie les Distributions Totales et les Deemed IPO Proceeds, sans double emploi, perçus par les Investisseurs Bain d'un montant égal ou supérieur à deux fois (2.0x) l'Investissement Bain.

«Rendement de Tranche 3» signifie les Distributions Totales et les Deemed IPO Proceeds, sans double emploi, perçus par les Investisseurs Bain d'un montant égal ou supérieur à trois fois (3.0x) l'Investissement Bain.

«Unreturned Distribution Preference» signifie, à l'égard de Titres de Classe B1 Pleinement Acquis, un montant déterminé comme suit: (a) avant la Date de Pleine Acquisition d'un Titre de Classe B1, ce Titre de Classe B1 Non Acquis aura une Unreturned Distribution Preference de zéro; (b) dès la Date de Pleine Acquisition d'un Titre de Classe B1, la Préférence de Distribution Non Retournée de ce Titre de Classe B1 Pleinement Acquis sera augmenté à un montant égal (x) aux Distributions Totales effectuées à l'égard de tous les Titres de Classe A restants à compter de la date d'émission de ce Titre de Classe B1, dont les Distributions sont effectuées à tout moment à partir et après la date d'émission de ce Titre de Classe B1 et avant la Date de Pleine Acquisition de ces Titres de Classe B1, divisé par (y) le nombre total de Titre de Classe A restants à compter de la date d'émission de ce Titre de Classe B1 multiplié par (z) dix (10); et (c) la Unreturned Distribution Preference des Titres de Classe B1 Pleinement Acquis détenus par tout Porteur de Classe B1 sera réduite dollar pour dollar du montant total des Distributions effectuées à ce Porteur de Classe B1 à l'égard de ces Titres de Classe B1 Pleinement Acquis conformément à la Section 6.6(b).

«Titres de Classe B1 Non Acquis» signifie tout Titre de Classe B1 qui n'est pas un Titre de Classe B1 Pleinement Acquis.

L'assemblée générale décide ensuite de convertir les quatre mille quatre-vingt-douze (4.092) actions ordinaires actuelles en quatre mille quatre-vingt-douze (4.092) Actions Ordinaires de Classe A.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-six mille quatre cent quarante-sept dollars américains et soixante cents (USD 46.447,60) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent neuf dollars américains et trente cents (USD 409,30) à quarante-six mille huit cent cinquante-six dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 46.856,90) par l'émission de quatre cent soixante-quatre mille quatre cent soixante-seize (464.476) Actions Ordinaires de Classe A, ayant une valeur nominale de dix cents (USD 0,10) chacune (les «Nouvelles Actions»).

Les Nouvelles Actions ont été souscrites et libérées de la façon suivante:

(1) quatre cent un mille six cent cinquante-quatre (401.654) Actions Ordinaires de Classe A sont souscrites et entièrement libérées par Bain Capital Fund X, L.P., précité, par un apport en espèces d'un montant de quatre millions seize mille cinq cent quarante dollars américains (USD 4.016.540) (la «Contribution 1»)

La Contribution 1 sera allouée de la manière suivante: quarante mille cent soixante-cinq dollars américain et quarante cents (USD 40.165,40) seront alloué au capital social de la Société et trois millions neuf cent soixante-seize mille trois cent soixante-quatorze dollars américains (USD 3.976.374,60) seront alloué à la prime d'émission de la Société.

(2) quatre cent soixante-dix (470) Actions Ordinaires de Classe A sont souscrites et entièrement libérées par BCIP Associates IV-B, L.P., une exempted limited partnership régie par le droit des Iles Caïmans sous le numéro WK-22784, et ayant son siège social à Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïmans par un apport en espèces d'un montant de quatre mille sept cents dollars américains (USD 4.700) (la «Contribution 2»)

La Contribution 2 sera allouée de la manière suivante: quarante-sept dollars américains (USD 47) seront alloué au capital social de la Société et quatre mille six cent cinquante-trois dollars américains (USD 4.653) seront alloué à la prime d'émission de la Société.

(3) cent trente-et-une (131) Actions Ordinaires de Classe A sont souscrites et entièrement libérées par BCIP Trust Associates IV-B, L.P., une exempted limited partnership régie par le droit des Iles Caïmans sous le numéro WK-22806, et ayant son siège social à Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9001, Iles Caïmans par un apport en espèces d'un montant de mille trois cent dix dollars américains (USD 1.310) (la «Contribution 3»)

La Contribution 3 sera allouée de la manière suivante: treize dollars américains et dix cents (USD 13) seront alloué au capital social de la Société et mille deux cent quatre-vingt-seize dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 1.296,90) seront alloué à la prime d'émission de la Société.

(4) quatre mille six cent quatre-vingt-dix-huit (4.698) Actions Ordinaires de Classe A sont souscrites et entièrement libérées par BCIP Associates IV, L.P., une exempted limited partnership régie par le droit des Iles Caïmans sous le numéro WK-22783, et ayant son siège social à Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïmans par un apport en espèces d'un montant de quarante-six mille neuf cent quatre-vingt dollars américains (USD 46.980)(la «Contribution 4»)

La Contribution 4 sera allouée de la manière suivante: quatre cent soixante-neuf dollars américains et quatre-vingt cents (USD 469,80) seront alloué au capital social de la Société et quarante-six mille cinq cent dix dollars américains et vingt cents (USD 46.510,20) seront alloué à la prime d'émission de la Société.

(5) mille cent cinquante-six (1.156) Actions Ordinaires de Classe A sont souscrites et entièrement libérées par BCIP Trust Associates IV, L.P., une exempted limited partnership régie par le droit des Iles Caïmans sous le numéro WK-22805, et ayant son siège social à Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9001, Iles Caïmans par un apport en espèces d'un montant de onze mille cinq cent soixante dollars américains (USD 11.560) (la «Contribution 5»)

La Contribution 5 sera allouée de la manière suivante: cent quinze dollars américains et soixante cents (USD 115,60) seront alloué au capital social de la Société et onze mille quatre cent quarante-quatre dollars américains et quarante cents (USD 11.444,40) seront alloué à la prime d'émission de la Société.

(6) dix mille cent quatre-vingt-neuf (10.189) Actions Ordinaires de Classe A sont souscrites et entièrement libérées par Mr Alex Zozaya, née le 11 juin 1964 à Mexico, résidant professionnellement au 7 Campus Blvd, Newtown Square, PA 19073, Etats-Unis d'Amerique, par un apport en espèces d'un montant de cent un mille huit cent quatre-vingt-dix dollars américains (USD 101.890) (la «Contribution 6»)

La Contribution 6 sera allouée de la manière suivante: mille dix-huit dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 1.018,90) seront alloué au capital social de la Société et cent mille huit cent soixante-et-onze dollars américains et dix cents (USD 100.871,10) seront alloué à la prime d'émission de la Société.

(7) dix mille cent quatre-vingt-quatorze (10.194) Actions Ordinaires de Classe A sont souscrites et entièrement libérées par Mr Jeffrey Mullen, née le 3 mai 1966 à Philadelphie (USA), résidant professionnellement au 7 Campus Blvd, Newtown Square, PA 19073, Etats-Unis d'Amerique, par un apport en espèces d'un montant de cent un mille neuf cent quarante dollars américains (USD 101.940) (la «Contribution 7»)

La Contribution 7 sera allouée de la manière suivante: mille dix-neuf dollars américains et quarante cents (USD 1.019,40) seront alloué au capital social de la Société et cent mille neuf cent vingt dollars américains et soixante cents (USD 100.920,60) seront alloué à la prime d'émission de la Société.

(8) dix mille cent quatre-vingt-quatorze (10.194) Actions Ordinaires de Classe A sont souscrites et entièrement libérées par Mr Timothy Mullen, née le 23 février 1965 à Philadelphie (USA), résidant professionnellement au 7 Campus Blvd, Newtown Square, PA 19073, Etats-Unis d'Amerique, par un apport en espèces d'un montant de cent un mille neuf cent quarante dollars américains (USD 101.940) (la «Contribution 8»)

La Contribution 8 sera allouée de la manière suivante: mille dix-neuf dollars américains et quarante cents (USD 1.019,40) seront alloué au capital social de la Société et cent mille neuf cent quarante dollars américains (USD 100.940) seront alloué à la prime d'émission de la Société.

(9) huit mille quatre-vingt-dix-sept (8.097) Actions Ordinaires de Classe A sont souscrites et entièrement libérées par Mr Matthew Mullen, née le 12 mai 1970 à Philadelphie (USA), résidant professionnellement au 7 Campus Blvd, Newtown Square, PA 19073, Etats-Unis d'Amerique, par un apport en espèces d'un montant de quatre-vingt mille neuf cent soixante-dix dollars américains (USD 80.970) (la «Contribution 9»)

La Contribution 9 sera allouée de la manière suivante: huit cent neuf dollars américains et soixante-dix cents (USD 809,70) seront alloués au capital social de la Société et quatre-vingt mille cent soixante dollars américains et trente cents (USD 80.160,30) seront alloués à la prime d'émission de la Société.

(10) mille quarante-six (1.046) Actions Ordinaires de Classe A sont souscrites et entièrement libérées par Mr Gonzalo del Peon, née le 5 avril 1960 à Mexico, résidant professionnellement au 7 Campus Blvd, Newtown Square, PA 19073, Etats-Unis d'Amérique, par un apport en espèces d'un montant de dix mille quatre cent soixante dollars américains (USD 10.460) (la «Contribution 10»)

La Contribution 10 sera allouée de la manière suivante: cent quatre dollars américains et soixante cents (USD 104,60) seront alloués au capital social de la Société et dix mille trois cent cinquante-cinq dollars américains et quarante cents (USD 10.355,40) seront alloués à la prime d'émission de la Société.

(11) huit cent quatre-vingt dix-sept (897) Actions Ordinaires de Classe A sont souscrites et entièrement libérées par Mr Javier Coll, née le 11 janvier 1970 à Palma de Mallorca (Espagne), résidant professionnellement au 7 Campus Blvd, Newtown Square, PA 19073, Etats-Unis d'Amérique, par un apport en espèces d'un montant de huit mille neuf cent soixante-dix dollars américains (USD 8.970) (la «Contribution 11»)

La Contribution 11 sera allouée de la manière suivante: quatre-vingt-neuf dollars américains et soixante-dix cents (USD 89,70) seront alloués au capital social de la Société et huit mille huit cent quatre-vingt-huit dollars américains et trente cents (USD 8.880,30) seront alloués à la prime d'émission de la Société.

(12) quinze mille (15.000) Actions Ordinaires de Classe A sont souscrites et entièrement libérées par Travers Global Corp, ayant son siège social à l'International Trust Company BVI Limited Columbus Centre Building Wickham Roadtown Tortola, BVI, par un apport en espèces d'un montant de cent cinquante mille dollars américains (USD 150.000) (la «Contribution 12»)

La Contribution 12 sera allouée de la manière suivante: mille cinq cents dollars américains (USD 1.500) seront alloués au capital social de la Société et cent quarante-huit mille cinq cents (USD 148.500) seront alloués à la prime d'émission de la Société.

(13) sept cent cinquante (750) Actions Ordinaires de Classe A sont souscrites et entièrement libérées par Randolph Street Investment Partners, L.P. - 2011 DIF, enregistrée dans l'Etat du Delaware sous le numéro 3092123, ayant son siège social au Corporate Service Company, 2711 Centerville Road, Wilmington, DE 19808, par un apport en espèces d'un montant de sept mille cinq cents dollars américains (USD 7.500) (la «Contribution 13», ensemble avec la Contribution 1, la Contribution 2, la Contribution 3, la Contribution 4, la Contribution 5, la Contribution 6, la Contribution 7, la Contribution 8, la Contribution 9, la Contribution 10, la Contribution 11 et la Contribution 12, les «Contributions»).

La Contribution 13 sera allouée de la manière suivante: soixante-quinze dollars américains (USD 75) seront alloués au capital social de la Société et sept mille quatre cent vingt-cinq (USD 7.425) seront alloués à la prime d'émission de la Société.

Les Contributions d'un montant total de quatre millions six cent quarante-quatre mille sept cent soixante dollars américains (USD 4.644.760) seront alloués de la manière suivante: quarante-six mille quatre cent quarante-sept dollars américains et soixante cents (USD 46.447,60) seront alloués au capital social de la Société et quatre millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent douze dollars américains et quarante cents (USD 4.598.312,40) seront alloués à la prime d'émission de la Société.

Sixième résolution

L'assemblée décide de créer un capital autorisé de cinq cent million dollars américains (USD 500.000.000) en plus du capital souscrit, représenté par:

(a) Trois milliards cinq cent millions (3.500.000.000) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un centime de dix cents (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

(b) Cinq cent millions (500.000.000) Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 1 ayant une valeur nominale d'un centime de dix cents (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

(c) Cinq cent millions (500.000.000) Actions Ordinaires De Classe B1 Tranche 2 ayant une valeur nominale d'un centime de dix cents (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

(d) Cinq cent millions (500.000.000) Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 3 ayant une valeur nominale d'un centime de dix cents (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur.

Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le Gérant est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles peuvent être souscrites et émises suivant les conditions que le Gérant pourra déterminer à sa seule discrétion, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. A moins que les actionnaires n'aient convenu autrement, lorsque le Gérant réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter

ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. Le Gérant pourra déléguer à tout administrateur ou employé de la Société dûment autorisé ou à tout autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par le Gérant, le présent article sera modifié en conséquence.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires, votant aux mêmes conditions de quorum que pour la modification des présents Statuts.»

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 6. Capital Social.

6.1. Capital Souscrit.

Le capital souscrit de la Société est fixé à quarante-six mille huit cent cinquante-six dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 46.856,90) représenté par des actions entièrement libérées (les «Actions»), consistant en:

(a) une (1) action de commandité d'une valeur nominale de dix cents (USD 0,10);

(b) quatre-cent soixante-huit mille cinq cent soixante-huit (468.568) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur de dix cents (USD 0,10) chacune;

(c) zéro (0) Actions Ordinaires Tranche 1 de Classe B1 d'une valeur nominale de dix cents (USD 0,10) chacune;

(d) zéro (0) Actions Ordinaires De Classe B1 Tranche 2 d'une valeur nominale de dix cents (USD 0,10) chacune;

(e) zéro (0) Actions Ordinaires Tranche 3 de Classe B1 d'une valeur nominale de dix cents (USD 0,10) chacune; et

6.2. Les Actions Ordinaires de Classe A.

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe A. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le Gérant en décide ainsi, annulées par l'assemblée générale des actionnaires, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe A émises sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe A donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Conversion. Les Actions Ordinaires de Classe A ne seront pas sujettes à un rachat obligatoire (sauf si de temps à autre un accord à part en dispose autrement) et ne seront pas convertibles en d'autres actions.

6.3. Les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 1.

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 1 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 1 participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 1. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 1 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le Gérant en décide ainsi, annulées par l'assemblée générale des actionnaires, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 1 émises sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe B1 Tranche 1 donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Conversion. Les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 1 ne seront pas sujettes à un rachat obligatoire (sauf si de temps à autre un accord à part en dispose autrement) et ne seront pas convertibles en d'autres actions.

6.4. Les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 2.

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 2 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires De Classe B1 Tranche 2 participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 2. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 2 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le Gérant en décide ainsi, annulées par l'assemblée générale des actionnaires, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 2 émises sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe B1 Tranche 2 donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Conversion. Les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 2 ne seront pas sujettes à un rachat obligatoire (sauf si de temps à autre un accord à part en dispose autrement) et ne seront pas convertibles en d'autres actions.

6.5. Les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 3.

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 3 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 3 participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe B1

Tranche 3. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 3 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le Gérant en décide ainsi, annulées par l'assemblée générale des actionnaires, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 3 émises sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe B1 Tranche 3 donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat; Conversion. Les Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 3 ne seront pas sujettes à un rachat obligatoire (sauf si de temps à autre un accord à part en dispose autrement) et ne seront pas convertibles en d'autres actions.

6.6. Rachat d'Action Ordinaire

Les Actions Ordinaires sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Les actions rachetables ont les mêmes droits aux dividendes et les mêmes droits de vote que les Actions Ordinaires non-rachetables, s'il y en a. Les actions rachetables seront rachetées par la Société (agissant par son/ses Gérant(s)). Aucune résolution de l'assemblée générale des actionnaires ne sera nécessaire en rapport avec le rachat des actions rachetables. Le rachat des actions rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (fonds distribuables, la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la société en tant que prime d'émission incluse) ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat. Des actions rachetées n'ont pas de droit de vote et n'ont pas le droit de recevoir des dividendes ou des bonis de liquidation.

Réserve Spéciale. Un montant égal à la valeur nominale, ou à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves.

Prix de Rachat. Sauf disposition contraire prévue par les présents statuts ou par un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires, le prix de rachat des actions rachetables sera calculé par le(s) Gérant(s) ou par une personne nommée par le(s) Gérant(s) (tel qu'une entreprise d'évaluation indépendante), sur la base de la Valeur Nette d'Actifs des actions rachetables.

Procédure de Rachat. Sauf disposition contraire d'un accord écrit pouvant être conclu entre les actionnaires de la Société, un avis écrit sera envoyé par courrier recommandé ou service de messagerie expresse reconnu au plan international à chaque actionnaire inscrit des Actions à racheter, à l'adresse la plus récente stipulée dans le registre d'actionnaires de la Société, informant ce détenteur du nombre d'actions à racheter, spécifiant la date de rachat, le prix de rachat et les procédures nécessaires to soumettre pour rachat les Actions à la Société. Chaque détenteur d'Actions à racheter devra remettre le ou les certificats, selon le cas, émis à la Société par rapport aux Actions. Le prix de rachat de ces Actions sera payable à l'ordre de la personne dont le nom apparaît sur le registre d'actions en tant que détenteur sur le compte bancaire fourni à la Société par cet actionnaire avant la date de rachat.

6.7. Distributions aux Actionnaires.

Si une Distribution aux actionnaires doit s'effectuer par l'assemblée des actionnaires de la Société et/ou par le Gérant (soit par dividende intérimaire, rachat ou autrement), les actionnaires auront le droit de recevoir des Distributions si et à partir du moment où elles sont déclarées par l'assemblée des actionnaires de la Société et/ou par le Gérant prélevées sur les fonds légalement disponibles à cette fin, conformément au droit applicable, dans les mesure et priorité suivantes:

(a) Premièrement, les porteurs de titres de Classe A auront le droit de recevoir toutes les Distributions effectuées par la Société, et ces Distributions se feront au pro rata parmi les porteurs de titres de Classe A basées sur le nombre de Titres de Classe A détenus par chaque porteur de titres de Classe A, jusqu'à ce que les Investisseurs Bain aient reçu les Distributions Totales égales à l'Investissement Bain.

(b) Deuxièmement, après que le montant requis de Distributions soit atteint conformément à la Section 6.6(a) ci-dessus, dans la mesure où il y a au moment de cette Distribution une Préférence de Distribution Non Retournée relative aux Titres de Classe B1 Entièrement Acquis, les détenteurs de ces Titres de Classe B1 Entièrement Acquis auront le droit de recevoir toutes les Distributions effectuées par la Société, et ces Distributions se feront au pro rata parmi les détenteurs de Titres de Classe B1 Entièrement Acquis basés sur la Préférence de Distribution Non Retournée totale relative à tous les Titres de Classe B1 Entièrement Acquis détenus par chaque porteur, jusqu'à ce que la Préférence de Distribution Non Retournée relative à tous ces Titres de Classe B1 Entièrement Acquis ait été réduite à zéro.

(c) Troisièmement, après que le montant requis de Distributions soit atteint conformément aux Sections 6.6(a) and 6.6(b) ci-dessus, les porteurs de titres de Classe A et les porteurs de titres de Classe B1 auront le droit de recevoir toutes les Distributions effectuées par la Société sur une base pari passu, et ces Distributions se feront au pro rata parmi les porteurs de titres de Classe A et les porteurs de titres de Classe B1 basées sur le nombre de Titres de Classe A et de Titres de Classe B1 Entièrement Acquis détenu par ce porteur (avec seulement pour les besoins de l'article 6.7(c), chaque Titre de Classe A comptant comme un (1) Titre de Classe et chaque Fully Vested Class B1 Security comptant comme dix (10) Fully Vested Class B1 Securities).

6.8 Acquisition.

(a) Acquisition. Tous les Titres de Classe B1 seront soumis aux exigences d'acquisition énoncées ci-après.

(b) Titres Tranche 1 de Classe B1. Les Titres Tranches 1 de Classe B1 seront acquis dans le temps au taux de 20% par an lors des 5 premiers anniversaires à compter de la date d'émission (ou de toute autre date de début d'acquisition déterminée par la Société et indiqué dans un accord conclu entre la Société et le porteur initial de ces Titres Tranches 1 de Classe B1).

(b) Titres De Classe B1 Tranche 2. Les Titres Tranches 2 de Classe B1 seront acquis dans le temps au taux de 20% par an lors des 5 premiers anniversaires à compter de la date d'émission (ou de toute autre date de début d'acquisition déterminée par la Société et indiquée dans un accord conclu entre la Société et le porteur initial de ces Titres Tranches 2 de Classe B1). Les Titres Tranches 2 de Classe B1 s'acquerront lorsque les Investisseurs Bain auront reçu les Distributions Totales et/ou le Produit Réputé de l'IPO équivalent au Remboursement de la Tranche 2.

(c) Titres Tranche 3 de Classe B1. Les Titres Tranches 3 de Classe B1 seront acquis dans le temps au taux de 20% par an lors des 5 premiers anniversaires à compter de la date d'émission (ou de toute autre date de début d'acquisition déterminée par la Société et indiquée dans un accord conclu entre la Société et le porteur initial de ces Titres Tranches 3 de Classe B1). Les Titres Tranches 3 de Classe B1 s'acquerront lorsque les Investisseurs Bain auront reçu les Distributions Totales et/ou le Produit Réputé de l'IPO équivalent au Remboursement de la Tranche 3.

(d) Accélération de l'Acquisition dans le Temps. Les Titres de Classe B1 seront automatiquement acquis lors d'un Changement de Contrôle (et pas, pour lever toute ambiguïté, lors d'un premier appel public à l'épargne des titres par la Société). Si les conditions d'acquisition liées au temps pour les Titres De Classe B1 Tranche 2 et/ou les Titres Tranche 3 de Classe B1 ne sont pas remplies lors de cette vente, les Titres De Classe B1 Tranche 2 et/ou les Titres Tranche 3 de Classe B1 (selon le cas) ne pourront plus être acquis et n'auront plus de droit économique à l'égard des Distributions par la Société.

6.9 Droits de Liquidation.

En cas de liquidation, après paiement de toutes les dettes et du passif de la Société, les actifs restants de la Société seront distribués aux actionnaires et aux porteurs d'Actions de Gérant, conformément aux dispositions de l'Article 6.6 ci-dessus. Ni une fusion ou une consolidation de la Société en ou avec une ou plusieurs autres entités, ni une fusion ou consolidation d'une ou plusieurs autres entités en ou avec la Société, ni une vente, un transfert, une location ou un échange (contre espèces, titres ou autre contrepartie) d'une partie ou de tous les actifs de la Société ne sera considérée comme liquidation au sens de cet Article 6.8, à moins que cette fusion, consolidation, vente, transfert, location ou échange soit en relation avec ou dans l'intention d'un plan de liquidation intégrale ou d'une dissolution de la Société.

6.10 Restrictions au transfert

Les Titres sont sujets à des restrictions de transfert et/ou si tel est le cas, droit de rachat à la résiliation des contrat de travail de ses détenteurs. Les Titres transférés en violation de ces restrictions seront considérés comme nuls et non avenue.

6.11 Aux fins des articles 6.1 à 6.10, les termes en majuscules suivants auront les significations suivantes:

«Distributions Totales» signifie, à l'égard des Investisseurs Bain, à tout moment, sans double emploi, le montant total de tous les produits en espèces que les Investisseurs Bain et leurs Affiliés ont reçu en tant que Distributions concernant les Titres Bain. Afin de lever toute ambiguïté, les Distributions Totales n'incluront pas (i) les Distributions de biens ou de titres autre qu'en espèces, jusqu'au moment où ces biens et titres soient vendus en échange des produits en espèces; (ii) les Distributions, dans la mesure où le produit est utilisé peu de temps après obtention pour acheter des Titres à d'autres actionnaires, ou (iii) tout montant perçu par les Investisseurs Bain provenant d'une source autre que les Distributions concernant les Titres Bain, y compris notamment toute transaction, remboursement consultatif ou d'autres frais ou de dépenses que les Investisseurs Bain ou l'un de ses Affiliés reçoivent de la Société ou de leurs Filiales pour les services rendus à la Société et ses Filiales, ou tout remboursement de frais ou dépenses reçu par tout représentant d'un Investisseur Bain pour siéger au conseil d'administration (ou autre entité gestionnaire comparable) de la Société ou d'un de ses Affiliés.

«Investisseurs Bain» signifie Bain Capital Fund X, L.P., BCIP Associates IV, L.P., BCIP Associates IV-B, L.P., BCIP Trust Associates IV, L.P, BCIP Trust Associates IV- B, L.P.

«Investissement Bain» signifie le montant total investi par les Investisseurs Bain dans la Société en rapport avec les Titres de Classe A.

«Titres Bain» signifie les Titres de Classe A détenus par les Investisseurs Bain ou leur Affiliés.

«Changement de Contrôle» signifie (a) toute transaction ou séries de transactions connexes qui auraient pour effet qu'une personne ou un groupe (au sens de la Section 13(d)(3) de l'Exchange Act) acquière plus de 50% des Titres, ou (b) une vente ou une cession de tous ou essentiellement tous les éléments d'actif de la Société et de ses Filiales sur une base consolidée autre qu'à une entité à l'égard de laquelle, à la suite de cette vente ou autre cession, plus de 50% des droits de vote combinés des titres alors en circulation de cette entité est détenu en propriété effective, directement ou indirectement, par tous ou essentiellement tous les individus ou entités (ou Affiliés de ces individus ou entités) qui étaient les bénéficiaires économiques, respectivement, des Titres juste avant cette vente ou cette cessation; à condition que, dans le cas de la clause (a) ci-dessus, cette transaction constitue un Changement de Contrôle s'il a pour effet (i) que les Investisseurs Bain cessent d'avoir le pouvoir (soit par propriété de titres avec droits de vote, droit contractuel ou autre) d'élire une majorité du Conseil de Gérance du Gérant, ou (ii) la nomination d'un nouveau Gérant, pour lequel les Investisseurs Bain n'ont pas le pouvoir (soit par propriété de titres avec droits de vote, droit contractuel ou autre) d'élire une majorité du Conseil de Gérance de ce Gérant.

«Titres de Classe A» signifie les Actions Ordinaires de Classe A et les Séries A CPECs.

«Porteurs de Titres de Classe A» signifie les porteurs de Titres de Classe A.

«Titres de Classe B1» signifie les Actions de Classe B1 et les Séries B1 CPECs.

«Porteurs de Titres de Classe B1» signifie les porteurs de Titres de Classe B1.

«Actions de Classe B1» signifie les Actions Ordinaires de Classe B1, les Actions De Classe B1 Tranche 2, et les Actions Tranche 3 de Classe B1.

«Titres de Classe B1 Tranche 1» signifie les Classes Ordinaires Tranche 1 de Classe B1 et les Séries B1 Tranche 1 CPECs.

«Titres de Classe B1 Tranche 2» signifie les Classes Ordinaires De Classe B1 Tranche 2 et les Séries B1 Tranche 2 CPECs.

«Titres de Classe B1 Tranche 3» signifie les Classes Ordinaires Tranche 3 de Classe B1 et les Séries B1 Tranche 3 CPECs.

«Deemed IPO Proceeds» signifie, à l'égard d'un premier appel public à l'épargne de la Société, le montant, déterminé à compter du 90^e jour consécutif de négociation commençant à la date de ce premier appel public à l'épargne, du produit en espèces total que les Investisseurs Bain recevraient si ces Investisseurs Bain étaient réputés vendre tous les Titres de Classe A détenus par ces Investisseurs Bain à cette date critère à un prix équivalent à la moyenne pondérée (d'un montant en dollar) des prix de clôture des actions (sur la principale bourse de valeurs sur laquelle les Titres de Classe A sont listés) pour les jours consécutifs de négociation débutant à la date de ce premier appel public à l'épargne et se terminant à ce 90^e jour (pour lever toute ambiguïté, que les Investisseurs Bain réalisent finalement un bénéfice sur les ventes futures ou non).

«Distribution» signifie toute distribution effectuée par la Société à des porteurs de ses titres, que ce soit en liquide, biens ou titres de la Société, et que ce soit par dividendes, distribution de liquidation, recapitalisation ou autrement; à condition qu'aucune des procédures suivantes ne soit une Distribution: (i) tout rachat par la Société de tout titre détenu par un Cadre ou par un ancien Cadre ou tout Cessionnaire Autorisé d'une telle Personne au ou après le licenciement du Cadre de la Société ou d'une de ses Filiales, ou (ii) toute recapitalisation ou tout échange d'Actions Ordinaires restantes ou toute subdivision (par scission d'actions, dividende en actions ou autrement) d'Actions Ordinaires restantes, chaque fois impliquant seulement la réception de titres de participation en échange de ou en connexion avec toute recapitalisation, subdivision ou combinaison.

«Titres de Classe B1 Pleinement Acquis» signifie les Titres de Classe B1 qui ont et été acquis avec le temps et, selon le cas, en fonction du rendement suite aux dispositions en matière d'acquisition applicables à ces Titres de Classe B1 décrits à la Section 6.7.

«Date de Pleine Acquisition» signifie, à l'égard de tout Titre de Classe B1, la date (le cas échéant) à laquelle ce Titre de Classe B1 devient un Titre de Class B1 Pleinement Acquis conformément à sa définition.

«Titres» signifie tous les titres de la Société dûment autorisés et émis.

«CPECs Séries A» signifie les convertible preferred equity certificates (Séries A) tels qu'ils peuvent être émis par la Société.

«CPECs Séries B1» signifie les convertible preferred equity certificates (Séries B1) tels qu'ils peuvent être émis par la Société, et qui comprennent les CPECs Séries B1 Tranche 1, les CPECs Séries B1 Tranche 2, et les CPECs Séries B1 Tranche 3.

«CPECs Séries B1 Tranche 1» signifie les convertible preferred equity certificates (Séries B1 Tranche 1) tels qu'ils peuvent être émis par la Société.

«CPECs Séries B1 Tranche 2» signifie les convertible preferred equity certificates (Séries B1 Tranche 2) tels qu'ils peuvent être émis par la Société.

«CPECs Séries B1 Tranche 3» signifie les convertible preferred equity certificates (Séries B1 Tranche 3) tels qu'ils peuvent être émis par la Société.

«Rendement de Tranche 2» signifie les Distributions Totales et les Deemed IPO Proceeds, sans double emploi, perçus par les Investisseurs Bain d'un montant égal ou supérieur à deux fois (2.0x) l'Investissement Bain.

«Rendement de Tranche 3» signifie les Distributions Totales et les Deemed IPO Proceeds, sans double emploi, perçus par les Investisseurs Bain d'un montant égal ou supérieur à trois fois (3.0x) l'Investissement Bain.

«Unreturned Distribution Preference» signifie, à l'égard de Titres de Classe B1 Pleinement Acquis, un montant déterminé comme suit: (a) avant la Date de Pleine Acquisition d'un Titre de Classe B1, ce Titre de Classe B1 Non Acquis aura une Unreturned Distribution Preference de zéro; (b) dès la Date de Pleine Acquisition d'un Titre de Classe B1, la Préférence de Distribution Non Retournée de ce Titre de

Classe B1 Pleinement Acquis sera augmenté à un montant égal (x) aux Distributions Totales effectuées à l'égard de tous les Titres de Classe A restants à compter de la date d'émission de ce Titre de Classe B1, dont les Distributions sont effectuées à tout moment à partir et après la date d'émission de ce Titre de Classe B1 et avant la Date de Pleine Acquisition de ces Titres de Classe B1, divisé par (y) le nombre total de Titre de Classe A restants à compter de la date d'émission de ce Titre de Classe B1 et multiplié par (z) dix (10); et (c) la Unreturned Distribution Preference des Titres de Classe

B1 Pleinement Acquis détenus par tout Porteur de Classe B1 sera réduite dollar pour dollar du montant total des Distributions effectuées à ce Porteur de Classe B1 à l'égard de ces Titres de Classe B1 Pleinement Acquis conformément à la Section 6.6(b).

«Titres de Classe B1 Non Acquis» signifie tout Titre de Classe B1 qui n'est pas un Titre de Classe B1 Pleinement Acquis.

6.12. Capital Autorisé.

En plus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé de cinq cent million dollars américains (USD 500.000.000), représenté par:

(a) Trois milliards cinq cent millions (3.500.000.000) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un centime de dix cents (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

(b) Cinq cent millions (500.000.000) Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 1 ayant une valeur nominale d'un centime de dix cents (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

(c) Cinq cent millions (500.000.000) Actions Ordinaires De Classe B1 Tranche 2 ayant une valeur nominale d'un centime de dix cents (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

(d) Cinq cent millions (500.000.000) Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 3 ayant une valeur nominale d'un centime de dix cents (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur.

Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le Gérant est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles peuvent être souscrites et émises suivant les conditions que le Gérant pourra déterminer à sa seule discrétion, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. A moins que les actionnaires n'aient convenu autrement, lorsque le Gérant réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. Le Gérant pourra déléguer à tout administrateur ou employé de la Société dûment autorisé ou à tout autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par le Gérant, le présent article sera modifié en conséquence.

6.13 Modification du capital souscrit et du capital autorisé.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires, votant aux mêmes conditions de quorum que pour la modification des présents Statuts.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2013. Relation: EAC/2013/258. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013010644/1331.

(130012092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Issy les Moulineaux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 131.649.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of October.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

CUSTOM HOUSE CAPITAL LIMITED in liquidation, a company duly incorporated and validly existing under the law of the Republic of Ireland, having its registered office at Marine House, Clanwilliam Court, Dublin 2, Ireland, registered with C.R.O under number 269794, here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, through its mandatory, has declared and requested the officiating notary to act the following:

- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée») "ISSY LES MOULINEAUX S.à r.l.", (the "Company"), with registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), section B, number 131.649, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, on the 18th of September 2008, published in the Mémorial C number 2352 of the 18th of October 2007. The articles of incorporation have not been amended since then.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that it has taken, through its mandatory, the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company from Luxembourg to L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, and subsequently to amend article 5 of the bylaws as follows:

" **Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad."

Second resolution

The general meeting decides to postpone the closing date of the financial year from the 30th of November to the 31st of December and subsequently decides to amend article 17 of the articles of incorporation in order to give it the following wording:

" **Art. 17. Financial year.** The financial year of the Company starts on the 1st day of January of each year and ends on the 31st day of December of the same year."

Transitory provision

The financial year which started on 1st of December 2011 shall end on the 31st day of December 2012.

Third resolution

The general meeting acknowledges that the address of the:

- Type B Manager Bastow Charleton S.a r.l. is actually L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer and
- sole shareholder CUSTOM HOUSE CAPITAL LIMITED is actually Marine House, Clanwilliam Court, Dublin 2, Ireland

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred Euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-trois octobre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

CUSTOM HOUSE CAPITAL LIMITED en liquidation, une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit de la république d'Irlande, ayant son siège social au Marine House, Clanwilliam Court, Dublin 2, Irlande, enregistrée auprès du C.R.O. sous le numéro 269794, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les suivant:

- Que la société à responsabilité limitée " ISSY LES MOULINEAUX S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 131.649, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2352 du 18 octobre 2007. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule associée actuelle de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer et de modifier en conséquence de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de postposer la date de clôture de l'exercice social du 30 novembre au 31 décembre et modifier en conséquence l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.»

Disposition transitoire

L'exercice social qui a commencé le 1^{er} décembre 2011 se terminera le 31 décembre 2012.

Troisième résolution

L'assemblée prend acte que:

- le gérant de Type B Bastow Charleton S.à r.l. a actuellement son adresse à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, et
- l'associé unique CUSTOM HOUSE CAPITAL LIMITED a actuellement son adresse à Marine House, Clanwilliam Court, Dublin 2, Ireland

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2012. Relation GRE/2012/4000. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013006928/109.

(130006985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Rinol Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.359.

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of December.

Before us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Morgan Stanley Emerging Markets Inc., a company incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, DE 19801 Wilmington, United States of America, registered with the Delaware Division of Corporation under number 2241054,

duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given on 27 November 2012.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Rinol Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 102359, incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 21 July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1232, on 1 December 2004 (the "Company"). The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2705, on 24 November 2007.

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First Resolution

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second Resolution

The Sole Shareholder decides to give full discharge to the managers of the Company for the exercise of their respective mandates until the date hereof.

Third Resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to appoint as liquidator MERLIS S.à r.l., R.C.S. Luxembourg number B 111.320, with registered office in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg (the "Liquidator").

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law. He may accomplish all acts provided for by Article 145 without the authorization of the Sole Shareholder in the cases in which it is requested by law.

The Liquidator is required to prepare an inventory of all assets and liabilities of the Company,

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from automatic registration. He may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more attorneys-in-fact such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The Liquidator will discharge all liabilities, to the extent they are known to him. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator to the Sole Shareholder.

The Liquidator will be empowered and authorized to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Whereof the present deed is drawn up in Esch/Alzette on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le septième jour de décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Morgan Stanley Emerging Markets Inc., une société constituée et existante selon les lois du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 1209 Orange Street, DE 19801 Wilmington, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Delaware Division of Corporation sous le numéro 2241054,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 novembre 2012.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (Associé Unique) de Rinol Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 102359, constituée par un acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg du 21 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1232, le 1 décembre 2004 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 23 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2705, le 24 novembre 2007.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Seconde Résolution

L'Associé Unique décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants de la Société en ce qui concerne l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Troisième Résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de nommer comme liquidateur MERLIS S.à r.l., R.C.S. Luxembourg, numéro B 111.320, avec siège social à 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Associé Unique dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur doit dresser l'inventaire de l'actif et du passif de la Société.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du Liquidateur.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office. Il peut renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur paiera les dettes. L'actif net après paiement des dettes sera distribué par le liquidateur à l'Associé Unique, en nature et en espèces.

Le Liquidateur, à sa seule discrétion, est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation, à l'Associé Unique, conformément à l'article 148 de la Loi.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16877. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013007255/116.

(130006881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Kaiserberg, Société Anonyme.

Siège social: L-9676 Noertrange, 6, Burrebeerig.

R.C.S. Luxembourg B 174.179.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre.

Pardevant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Raymond ESCH, cultivateur, né le 3 mai 1968 à Wiltz, demeurant à L-9676 Noertrange, 6, Burrebeerig

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La Société prend comme dénomination «KAISERBERG».

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la commune de Winseler.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d'administration, et à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Objet. La Société a pour objet la promotion, la mise en valeur, l'achat, la vente, la location et la gérance d'immeubles pour compte propre et pour compte de tiers.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou favoriser la réalisation.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, intégralement souscrites et libérées à raison de 25%, soit 7.750.-€.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

Art. 10. Composition du Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 12. Représentation. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Acompte sur dividende. Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les uns avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Art. 15. Rémunération et Débours. Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 17. Responsabilité des administrateur(s). Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 19. Actionnaire(s). Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 1^{er} mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 21. Assemblées générales. Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 24. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 25. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 26. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 27. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Dispositions transitoires

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013. .
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant pré-qualifié déclare souscrire intégralement les cent (100) actions

Les actions ont été libérées par le comparant à raison de 25% par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de huit cent euros (EUR 800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant pré-qualifié représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. A été appelé aux fonctions d'administrateur:
Monsieur Raymond ESCH, préqualifié
3. La durée du mandat de l'administrateur prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018.
5. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique.
6. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
- Monsieur Guy ESCH, comptable, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53, avenue JF. Kennedy, né le 23 juin 1972 à Wiltz.
7. La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018.
8. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9676 Noertrange, 6, Burrebeerig. .

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Raymond ESCH, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 28 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15452. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006979/235.

(130007675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Aquasolid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 154.776.

Im Jahre zwei tausend zwölf, den siebzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft AQUASOLID S.A., mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 154.776 (NIN 2010 2216 858),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar Henri BECK, am 2. August 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1979 vom 23. September 2010.

Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt einunddreissig tausend Euro (€ 31.000,-) eingeteilt in ein hundert (100) Aktien von je drei hundert zehn Euro (€ 310,-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Hans Dieter SCHREIBER, Kaufmann, wohnhaft in D-54298 Orenhofen, Zemmerer Strasse, 75.

Er beruft zum Schriftführer Herr Torsten FUSENIG, Kaufmann, wohnhaft in D-54295 Trier, Novalisstrasse 18,

und zum Stimmzähler Herr Helge STOFFELS, Steuerberater, beruflich ansässig in L-6868 Wecker, 7, am Scheerleck.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Wasserbillig nach Wecker und dementsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 2 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wecker. Der Sitz kann innerhalb derselben Gemeinde durch einen einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters verlegt werden.“

2.- Festlegung der neuen Adresse der Gesellschaft wie folgt: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

IV.- Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen einregistriert zu werden.

V.- Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die ein hundert (100) Aktien zu je drei hundert zehn Euro (€ 310,-), welche das gesamte Kapital von einunddreissig tausend Euro (€ 31.000,-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Wasserbillig nach Wecker zu verlegen und dementsprechend den ersten Absatz von Artikel 2 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wecker. Der Sitz kann innerhalb derselben Gemeinde durch einen einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters verlegt werden.“

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Adresse der Gesellschaft wie folgt festzulegen: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. D. SCHREIBER, T. FUSENIG, H. STOFFELS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2222. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 19. Dezember 2012.

Référence de publication: 2012167503/63.

(120221933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

**Andreas Capital Suxeskey S.A., Société Anonyme,
(anc. Suxeskey S.A.).**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 43.522.

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SUXESKEY S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 43.522, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 303 du 25 juin 1993,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 733 du 8 avril 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bas SCHREUDERS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Larochette, 10-12, rue de Medernach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société en ANDREAS CAPITAL SUXESKEY S.A. en modifiant l'Article 1 des statuts de la Société.

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société en en ANDREAS CAPITAL SUXESKEY S.A. et en conséquence de modifier l'article 1 des statuts comme suit:

“ **Art. 1^{er}** . Il existe entre les actionnaires actuelles d'actions et toutes les personnes susceptibles d'acquérir des actions émises par la société (ou le propriétaire unique s'il n'y a qu'un seul propriétaire d'actions) une société sous la forme d'une société anonyme régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée, ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts"), sous la dénomination de " ANDREAS CAPITAL SUXESKEY S.A." (ci-après la "Société").

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Bas SCHREUDERS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 janvier 2013. Relation GRE/2013/88. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007351/63.

(130008192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Talloire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 67.797.

In the year two thousand twelve, on the nineteenth of December.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "Talloire S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 67.797), having its registered office at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, incorporated by a deed of Maître Alphonse Lentz, then notary residing in Remich, on December 24, 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 172 of March 16, 1999.

The Meeting is presided over by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Rika Mamdy, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1.- Deliberation on the dissolution of the company.

2.- Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator:

Arlott Industries Inc., having its registered office in Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Talloire S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 67.797), ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich, en date du 24 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 172 du 16 mars 1999.

L'Assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Rika Mamdy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Délibération sur la dissolution de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Arlott Industries Inc., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, R. MAMDY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62565. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007372/106.

(130008174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Volkswagen International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 170.123.

Im Jahre zweitausendzwoölf, am einundzwanzigsten Tag des Monats Dezember,
ist vor Uns, dem unterzeichnenden Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg,

ERSCHIENEN:

Volkswagen Finance Luxembourg S.A., eine société anonyme, mit Gesellschaftssitz in 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) unter der Nummer B 166.745,

hier vertreten durch Herrn Frank Mitschke, mit Geschäftsadresse in 291, Route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund am 13. und 14. Dezember 2012 privatrechtlich erteilter Vollmacht.

Besagte Vollmacht, welche von dem Stellvertreter der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde zur Registrierung beigefügt.

Die Erschienene, vertreten wie eingangs erwähnt, ersucht den unterzeichnenden Notar, folgende Erklärungen der Gesellschafterin schriftlich zu beurkunden:

Die Erschienene ist die alleinige Gesellschafterin (die "Alleingesellschafterin") von "Volkswagen International Luxembourg S.A." einer société anonyme mit Gesellschaftssitz in 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 170.123 (die "Gesellschaft"), die gemäß einer notariellen Urkunde des Notars Henri Hellinckx vom 6. Juli 2012 gegründet und deren Satzung am 16. August 2012 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") unter Nummer 2035, Seite 97666 veröffentlicht wurde (die "Satzung").

1. Die Hauptversammlung wurde mit folgender Tagesordnung einberufen:

Tagesordnung

1.1 Zu beschließen, den Artikel 7.1 (ii) der Satzung abzuändern und wie folgt festzulegen:

"Hat die Gesellschaft mehr als einen Aktionär oder liegt das Gesellschaftskapital über fünfhunderttausend Euro (EUR 500.000,-), wird die Gesellschaft von einem Vorstand geleitet, welcher aus mindestens zwei (2) Mitgliedern besteht."

1.2 Zu beschließen, den Artikel 7.4 der Satzung abzuändern und wie folgt festzulegen:

" 7.4. Beschlussfassung des Vorstandes.

(i) Die Beschlüsse des Vorstandes sind rechtswirksam, wenn sie von der Mehrheit der Stimmen der anwesenden und vertretenen Vorstandsmitglieder gefasst werden, es sei denn die Satzung sieht etwas anderes vor. Im Falle von Stimmengleichheit steht dem

Vorsitzenden die streitentscheidende Stimme zu.

(ii) Der Vorstand kann schriftliche Beschlüsse fassen, die von allen Vorstandsmitgliedern auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren datierten Ausfertigungen unterzeichnet wurden. Eine per Post, Email oder auf anderen Kommunikationswegen gesendete Kopie der Unterschrift reicht zum Beweis hierfür aus. Das einzelne Dokument, das alle Unterschriften erkennen lässt oder je nachdem die Gesamtheit der unterzeichneten Einzelausfertigungen, stellen die Urkunde dar, welche den Beweis für die Beschlussfassung liefert und als Datum dieser Beschlüsse zählt das Datum der letzten Unterschrift. Diese Beschlüsse haben dieselbe Wirkung wie Beschlüsse, die während einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Vorstandsratssitzung gefasst worden sind."

1.3 Zu beschließen, einen neuen Artikel 14.9 einzufügen und wie folgt festzulegen:

" **14.9.** Der Aufsichtsrat kann einstimmig schriftliche Beschlüsse fassen, die von allen Aufsichtsratsmitgliedern auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren datierten Ausfertigungen unterzeichnet wurden. Eine per Post, Email oder auf anderen Kommunikationswegen gesendete Kopie der Unterschrift reicht zum Beweis hierfür aus. Das einzelne Dokument, das alle Unterschriften erkennen lässt oder je nachdem die Gesamtheit der unterzeichneten Einzelausfertigungen, stellen die Urkunde dar, welche den Beweis für die Beschlussfassung liefert und als Datum dieser Beschlüsse zählt das Datum der letzten Unterschrift.

Diese Beschlüsse haben dieselbe Wirkung wie Beschlüsse, die während einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Aufsichtsratssitzung gefasst worden sind."

1.4 Zu beschließen, die Nummerierung der Artikel der Satzung dem oben Erwähnten entsprechend anzupassen.

1.5 Verschiedenes.

2. Nach umfänglicher Überprüfung wurden folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Alleingeschafterin beschließt, den Artikel 7.1 (ii) der Satzung abzuändern und wie folgt festzulegen:

"Hat die Gesellschaft mehr als einen Aktionär oder liegt das Gesellschaftskapital über fünfhunderttausend Euro (EUR 500.000,-), wird die Gesellschaft von einem Vorstand geleitet, welcher aus mindestens zwei (2) Mitgliedern besteht."

Zweiter Beschluss

Die Alleingeschafterin beschließt, den Artikel 7.4 der Satzung abzuändern und wie folgt festzulegen:

" 7.4. Beschlussfassung des Vorstandes.

(i) Die Beschlüsse des Vorstandes sind rechtswirksam, wenn sie von der Mehrheit der Stimmen der anwesenden und vertretenen

Vorstandsmitglieder gefasst werden, es sei denn die Satzung sieht etwas anderes vor. Im Falle von Stimmgleichheit steht dem Vorsitzenden die streitentscheidende Stimme zu.

(ii) Der Vorstand kann schriftliche Beschlüsse fassen, die von allen Vorstandsmitgliedern auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren datierten Ausfertigungen unterzeichnet wurden. Eine per Post, Email oder auf anderen Kommunikationswegen gesendete Kopie der Unterschrift reicht zum Beweis hierfür aus. Das einzelne Dokument, das alle Unterschriften erkennen lässt oder je nachdem die Gesamtheit der unterzeichneten Einzelausfertigungen, stellen die Urkunde dar, welche den Beweis für die Beschlussfassung liefert und als Datum dieser Beschlüsse zählt das Datum der letzten Unterschrift. Diese Beschlüsse haben dieselbe Wirkung wie Beschlüsse, die während einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Vorstandssitzung gefasst worden sind."

Dritter Beschluss

Die Alleingeschafterin beschließt, einen neuen Artikel 14.9 einzufügen und wie folgt festzulegen:

" **14.9.** Der Aufsichtsrat kann einstimmig schriftliche Beschlüsse fassen, die von allen Aufsichtsratsmitgliedern auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren datierten Ausfertigungen unterzeichnet wurden. Eine per Post, Email oder auf anderen Kommunikationswegen gesendete Kopie der Unterschrift reicht zum Beweis hierfür aus. Das einzelne Dokument, das alle Unterschriften erkennen lässt oder je nachdem die Gesamtheit der unterzeichneten Einzelausfertigungen, stellen die

Urkunde dar, welche den Beweis für die Beschlussfassung liefert und als Datum dieser Beschlüsse zählt das Datum der letzten Unterschrift.

Diese Beschlüsse haben dieselbe Wirkung wie Beschlüsse, die während einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Aufsichtsratsitzung gefasst worden sind."

Vierter Beschluss

Die Alleingeschafterin beschließt, die Nummerierung der Artikel der Satzung dem oben Erwähnten entsprechend anzupassen.

Kosten

Jegliche Ausgaben, Kosten, Vergütungen oder ähnliche Abgaben, die aufgrund dieser notariellen Urkunde von der Gesellschaft getragen werden sollen, werden auf ungefähr EUR 1.500,- geschätzt.

Da nichts anderes auf der Tagesordnung vorgesehen ist und niemand mehr etwas vorbringen möchte, wird die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, der die deutsche Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der Erschienenen in deutscher Sprache abgefasst wurde.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg Stadt an dem Tag und zu der Zeit aufgenommen wurde, der bzw. die zu Beginn dieses Dokuments genannt ist.

Nachdem das Dokument dem Bevollmächtigten der Erschienenen vorgelesen wurde, der dem Notar mit Nachnamen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz bekannt ist, hat dieser Bevollmächtigte der Erschienenen gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: F. MITSCHKE und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63042. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 14. Januar 2013.

Référence de publication: 2013007441/106.

(130007799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

White Gate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 158.525.

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Dan BRONSTEIN, manager, résidant à 20/7 Bolshaya Pionnorskaya Street, Moscou (Russie) (l'«Actionnaire Unique»),

en sa qualité d'actionnaire unique de «WHITE GATE S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 22, avenue de la Liberté, L1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 799 du 22 avril 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 158 525 (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 3 mars 2011 par le notaire Jean-Joseph Wagner, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1334 du 20 juin 2011.

L'Actionnaire Unique est représenté au présent acte par Maître Cécile HESTIN, avocat, demeurant au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé, paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant représentant l'intégralité du capital social de la Société demande au notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide, conformément à la proposition du conseil d'administration de la Société, de réduire le capital social de la Société à concurrence de six cent cinquante mille euros (EUR 650.000.-) pour le ramener de son montant actuel d'un million de deux cent cinquante et un mille euros (EUR 1.251.000.-) à six cent un mille euros (EUR 601.000.-).

Le conseil d'administration de la Société décide d'annuler six mille cinq cents (6.500) actions et de rembourser à l'actionnaire de la Société la somme totale de six cent cinquante mille euros (EUR 650.000.-).

En outre, tout pouvoir est conféré au conseil d'administration pour fixer le moment précis du remboursement, lequel peut intervenir en plusieurs étapes et conformément aux dispositions légales applicables en la matière et en fonction des liquidités de la Société.

Délai de remboursement: le notaire a attiré l'attention de l'Actionnaire Unique sur les dispositions de l'article 69 alinéa 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la Société, le remboursement effectif à l'actionnaire ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de sa part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association.

Deuxième résolution

En conséquence de cette réduction de capital, l'article 5 alinéa premier des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1^{er}**. Le capital social de la société est fixé à six cent un mille euros (EUR 601.000.-) représenté par six mille dix (6.010) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. HESTIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17447. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013010531/52.

(130011958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

TRW Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 94.181.

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "MAGNUS INVESTMENTS SA", établie et ayant son siège social à Belize City, 4792 Conney Drive, Withfield Tower, 3rd Floor (Belize),

ici représentée par Monsieur Mohammed KARA, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "TRW Europe S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94181, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 20 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 758 du 18 juillet 2003;

b) Que le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent euros) chacune;

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'Associée Unique");

d) Que l'Associée Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

e) Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associée Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

f) Que l'Associée Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

g) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Associée Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit;

h) Que l'Associée Unique est investie de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;

i) Que l'Associée Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

j) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes.

k) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille euros et la partie comparante, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. KARA - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63370. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008213/56.

(130009040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Développement Agricole et Rural S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.800.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A comparu:

Madame Nathalie MAGER, Employée Privée, demeurant professionnellement à Luxembourg

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Sandro ROBBIANI, demeurant à CH-6534 San Vittore (GR)

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 3 décembre 2012, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. La Société "DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL S.A.", ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 71 800 a été constituée le 2 septembre 1999 par acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, pour une durée illimitée sous la forme de société anonyme, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 922 du 3 décembre 1999. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, la dernière fois en date du 9 avril 2003, par acte du même notaire, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 529 du 15 mai 2003;

2. Le capital de la Société s'élève à € 140.000.- (cent quarante mille euros) entièrement libéré, représenté par 5.600 (cinq mille six cents) actions de valeur nominale € 25.- (vingt-cinq euros) chacune.

3. Le mandant s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la Société "DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL S.A.";

4. Le mandant approuve le bilan de clôture de la Société, pour la période du 1^{er} octobre 2012 à ce jour.

5. Le mandant accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

6. Le mandant, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution avec effet immédiat de la société "DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL S.A."

7. En sa qualité de liquidateur de la Société "DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL S.A.", le mandant déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il prendra à sa charge les éventuels passifs et engagements financiers, même inconnus à ce jour, de la Société dissoute dont il répondra personnellement, clôturant ainsi la liquidation.

8. Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la FIDUCIAIRE MEVEA LUXEMBOURG S.à r.l., avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg Section B numéro 156.455, désigné commissaire à la liquidation par l'associé unique de la Société.

9. Les livres et documents de la Société "DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL S.A." seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré-mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. Mager et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2013. LAC/2013/88. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007687/51.

(130008647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.
